

Université de Montréal

L'utilisation de la trace forensique par les enquêteurs dans l'élucidation des crimes

Supervisé par Massimiliano Mulone

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Travail dirigé présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en science (M. Sc.) en Criminologie, Option Criminalistique et Information

Août 2018

© Vanessa Diab, 2018

Sommaire

Lorsqu'un crime est commis et dénoncé, les enquêteurs ont pour responsabilité de résoudre l'affaire par l'arrestation d'un ou de plusieurs suspects. La littérature démontre que la trace forensique aurait une utilité plus ou moins négligeable dans l'élucidation de certains crimes et ce, surtout en tant qu'identifiant. Par des entrevues semi-dirigées avec des enquêteurs de deux différents corps policiers au Québec, cette recherche explore l'utilité perçue de la trace dans l'élucidation des homicides, des agressions sexuelles et des vols. Les résultats démontrent que la trace est perçue comme prenant une place plus ou moins importante dans l'enquête et qu'elle dépendrait du cas enquêté. Dans les dossiers d'homicides, la trace est souvent vue comme étant au cœur des enquêtes et très utile dans l'élucidation du crime. Dans le cas d'agressions sexuelles, son utilité dépend du cas enquêté et une condamnation peut avoir lieu sans trace matérielle. La présence de traces comme preuve au tribunal serait utile pour convaincre les juges. En ce qui concerne les vols, l'utilisation de trace serait surtout avantageuse pour élucider des vols en séries. À la lumière de ces résultats, cette recherche permet d'envisager des améliorations qui pourraient être apportées au sein du milieu policier. Le but serait d'avoir une meilleure utilisation de la trace dans la résolution des crimes.

Mots-clés

Enquêteurs, trace forensique, criminalistique, élucidation, enquête criminelle, utilité, homicides, agressions sexuelles, vols.

ABSTRACT

When a crime is committed and reported, detectives have the responsibility of solving the crime by arresting one or more suspects. Scientific research shows that forensic traces are not always useful in crime-solving. The utility of forensics is therefore questioned in investigations. Through semi-directed interviews with detectives from two different police forces in Quebec, this research explores the perceived usefulness and utility of the trace in solving three different types of crimes: homicides, sexual assaults and robberies. The results show that the trace's utility primarily depends on the case investigated and the type of crime. In homicide cases, the trace is often at the center of investigations and is perceived as very useful in crime-solving. In cases of sexual assault, a conviction can take place without any physical trace used or/and presented as evidence. The simple presence of forensic evidence can be useful in court. In the case of robberies, its usefulness is demonstrated when it helps in linking a series of crimes. By comparing the perception of investigators with the results found in forensic science research, this research suggests what improvements can be made in the police community to improve the use of forensics in crime-solving.

Key words

detectives, forensic science, forensics, crime-solving, crime investigation, utility, homicides, sexual harassment, robbery.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	ii
Abstract	iii
Table des matières	iv
Liste des abréviations	vii
Introduction	1
1. Revue de littérature	2
1.1. Enquête criminelle	3
1.1.1. Phases de l'enquête criminelle.....	3
1.1.2. Rôle des enquêteurs.....	4
1.1.3. Police scientifique et enquête.....	5
1.1.4. Processus de raisonnement et élucidation.....	6
1.1.5. Preuve et enquête	8
1.2. Trace forensique et enquête	8
1.2.1. La trace	8
1.2.2. Définition de l'utilité	10
1.3. Résultats des études	11
1.3.1. Utilité de la trace dans les élucidations des agressions sexuelles	12
1.3.2. Utilité de la trace dans l'élucidation des homicides	13
1.3.3. Utilité de la trace dans l'élucidation des vols	14
1.4. L'organisation policière et la collecte de traces au Québec	16
1.5. Problématique	17
2. Méthodologie	20
2.1. Échantillonnage	20
2.1.1. Population.....	20
2.1.2. La prise de contact.....	21

2.2.	La grille d’entrevue et questions de recherche.....	22
2.3.	Limites et forces de l’étude	24
3.	Résultats et discussion	24
3.1.	Trace et enquête	25
3.1.1.	Perception de l’importance de la trace	25
3.1.2.	Perception de l’utilité de la trace.....	26
3.1.2.1.	Orienter l’enquête.....	27
3.1.2.2.	Élucidation du crime et identification.....	27
3.1.2.3.	Comprendre les circonstances du crime	31
3.1.2.4.	Utilité au tribunal.....	32
3.1.2.5.	Les limites de la trace	35
3.2.	Avenues de la criminalistique	36
3.2.1.	Le laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.....	36
3.2.2.	Besoin d’information et de centralisation.....	37
4.	Partie intégrative	41
	Conclusion.....	42
	Références	I
	Annexe : grille d’entrevue.....	VII

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LSJML : Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale

TIJ : Technicien en identité judiciaire

SPVM : Service de Police de la Ville de Montréal

SQ : Sûreté du Québec

INTRODUCTION

En 2015, on estime que 27,9% des crimes commis au Québec étaient contre la personne et 60,0% contre la propriété. En ce qui concerne les crimes contre la personne, le ministère de la sécurité publique dénombre 79 cas d'homicides et 3870 cas d'agressions sexuelles. Quant aux vols, on compte 65 915 cas de vols de 5000\$ ou moins et 32 281 cas d'introductions par effraction. (Sécurité publique Québec, 2016.)

Pour élucider un crime, les enquêteurs ont plusieurs manières de procéder et peuvent se baser sur différentes sources d'informations dans leurs enquêtes. Parmi celles-ci figurent le questionnement des témoins, les aveux spontanés, les informateurs de la police, les dénonciations et l'utilisation de la trace matérielle. C'est cette dernière qui nous intéresse dans cette étude. En effet, étant donné que la trace est une marque de passage qui peut être laissée par une activité criminelle, elle peut donner des indications sur le temps, le lieu et l'action de cette activité (Locard, 1920).

Depuis les années 60, un grand nombre d'études dans le champ de la criminologie et de la criminalistique se sont penchés sur la question de l'utilité pratique de la trace dans l'enquête. Les résultats de certaines de ces études ont surtout remis en cause l'utilité des traces dans la résolution de crimes graves tels les homicides et les agressions sexuelles. Pareillement, elles mettent de l'avant l'inefficacité de certains types de traces à faire avancer l'enquête en tant qu'identifiant. De nos jours, les scientifiques continuent à travailler sur les technologies en matière d'analyse et de détections de traces pour augmenter le potentiel des traces à élucider des crimes.

Cette étude de nature exploratoire s'est donc intéressée à comprendre à l'utilité de la trace dans l'élucidation¹ et dans l'enquête telle que perçue par les enquêteurs dans trois types de crimes : les homicides, les agressions sexuelles et les vols. Nous essayerons de répondre à plusieurs questions concernant l'utilité de la trace et l'enquête : est-ce que l'utilité de la trace dépend du crime enquêté ? Est-ce que la trace est plus utile dans une étape de l'enquête plus qu'une autre ?

¹ Ici, le terme d'élucidation ou de résolution fait référence à l'identification et l'arrestation d'un ou des auteurs du crime.

Est-ce que certains types de traces sont plus utiles que d'autres en fonction du crime? Les réponses à ces questions découlent des entrevues que nous avons dirigés avec des enquêteurs du Service de police de Montréal (SPVM) et de la Sureté du Québec (SQ). La méthode qualitative nous a permis d'avoir accès à la perception des enquêteurs vis-à-vis de l'utilité de la trace dans l'élucidation des crimes. L'accès à la perception des enquêteurs est intéressant pour deux raisons. D'abord, elle permet de comprendre l'utilité de la trace à travers l'enquête au complet. Elle autorise aussi des comparaisons entre l'utilité perçue par les enquêteurs et l'utilité étudiée dans la littérature. Suite à cette étude, on pourra envisager quelles améliorations peuvent être apportées dans le milieu policier pour avoir une meilleure utilisation de la trace par les enquêteurs dans l'élucidation des crimes.

La première section consiste en une revue de littérature qui fait le point sur l'enquête criminelle, la trace, et les résultats des études sur l'utilité de la trace dans l'élucidation des trois types de crimes qui nous préoccupent. La deuxième section sera dédiée à la problématique et à l'intérêt de cette recherche. La troisième section présentera la méthodologie ainsi que les limites et les forces de cette étude. Les résultats et la discussion seront présentés dans la quatrième section. Finalement, nous concluons avec une partie intégrative qui explique comment cette étude relève autant du champ de la criminologie que de la criminalistique.

1. REVUE DE LITTÉRATURE

Dans cette section, nous nous intéresserons d'abord au processus de l'enquête criminelle tel qu'il est décrit par les chercheurs dans la littérature. Nous différencierons les étapes de l'enquête ainsi que le rôle des enquêteurs au sein de celles-ci. Nous discuterons aussi des différents types de raisonnements qui peuvent être utilisés pour faire avancer une enquête. Ceci nous permettra d'examiner comment la présence de traces sur une scène de crime peut affecter ces raisonnements. Nous examinerons le concept d'utilité de la trace et nous réviserons les études qui l'ont évalué. Finalement, nous exposerons le déroulement d'une enquête telle qu'elle se déroule au Québec.

1.1. ENQUÊTE CRIMINELLE

Lors de la commission d'un crime, la police est l'instance qui a pour responsabilité d'essayer d'élucider le crime et d'amener le coupable devant la justice. Le processus de résolution du crime est donc intrinsèquement lié à l'enquête criminelle.

Bien que cette recherche s'intéresse avant tout à la perception des enquêteurs vis-à-vis de l'utilité de la trace forensique, nous évaluons qu'il est important de nous attarder quelque peu sur le déroulement d'une enquête criminelle et au travail des enquêteurs en général. Cette mise en contexte est essentielle pour bien saisir les propos des enquêteurs quant au rôle de la trace dans l'enquête. Cette partie sera donc dédiée à se familiariser avec le déroulement d'une enquête et le rôle des enquêteurs tels que discutés dans la recherche.

1.1.1. PHASES DE L'ENQUÊTE CRIMINELLE

Kind (1994) et Brodeur (2005), deux chercheurs qui se sont beaucoup intéressés à l'enquête criminelle, ont défini les différentes étapes ainsi que les rôles des enquêteurs dans celle-ci. L'enquête criminelle « traditionnelle » est le cas de figure le plus classique dans l'enquête. C'est une investigation qui tente de trouver l'auteur d'un crime qui a été déclaré (Brodeur, 2005). Dans cette étude, c'est surtout ce type d'enquête qui nous intéresse et à laquelle nous nous référerons lorsqu'on parle d'enquête criminelle.

Kind (1994) présente l'enquête en « chapitres » alors que Brodeur (2005) distingue des « phases d'enquêtes ». Selon les auteurs cités, la première responsabilité des enquêteurs serait de résoudre le problème de l'identification et de la localisation du suspect. En effet, au début d'une enquête criminelle, l'agent de police cherche à connaître qui est l'auteur du crime et où il se trouve. Le but de cette étape est de lier un suspect à une activité criminelle. La deuxième responsabilité de l'enquêteur est centrée sur la structuration et la reconstruction des événements : l'enquêteur doit essayer d'expliquer comment s'est déroulée la commission du crime. À ce niveau de l'enquête, ce qui est important c'est de comprendre les circonstances du crime pour pouvoir mettre un individu en accusation. L'enquête criminelle se poursuit ainsi en justice grâce à une présentation et une évaluation des preuves recueillies. L'objectif de cette dernière étape est d'arriver à une

condamnation de l'accusé. Les deux premières étapes, l'identification et la localisation ainsi que la reconstruction de la preuve, sont regroupées sous le nom d' « enquête policière » ou « enquête judiciaire ». La dernière étape qui se déroule en justice se définit comme étant la « phase évaluative » (Kind, 1994 ; Brodeur, 2005).

Maintenant que nous avons brièvement expliqué le déroulement général d'une enquête tel qu'il a été évalué par ces deux auteurs, nous allons nous pencher sur les différents rôles des enquêteurs dans celle-ci.

1.1.2. RÔLE DES ENQUÊTEURS

Comme nous l'avons mentionné, plusieurs auteurs se sont intéressés aux différentes responsabilités des enquêteurs. Pour commencer, Pogrebin (1979) explique que les principales responsabilités qui sont traditionnellement assignées à une unité d'enquête criminelle sont l'identification des criminels, la localisation des délinquants, la localisation des témoins, l'arrestation des suspects, la collecte des preuves physiques et leurs conservations. Pour Ocqueteau et Pichon (2011), l'essence du travail de l'enquêteur réside dans la préparation « d'une preuve ». Le travail de l'enquêteur serait orienté vers un but final qui est la condamnation de l'accusé. En ce sens, l'enquête criminelle sert surtout à reconstruire l'évènement criminel et à révéler les coupables (Kalifa, 2005). Selon Jackson et coll. (2006), l'investigateur détient un rôle d'observation et de spéculation. Sur la scène de crime, il donne des directions, il suggère des explications, il oriente les recherches et il fournit des réponses. Son travail serait surtout centré sur le crime et sur ses circonstances. Ainsi, aucun de ces auteurs ne décrit le travail de l'enquêteur comme étant centré sur la recherche des traces sur une scène de crime. Cependant, une partie importante du travail de l'enquêteur serait de collecter des données et de les interpréter, travail pour lequel la trace peut être appelée à jouer un rôle significatif. Bien que la collecte des données et leurs interprétations sont deux activités distinctes, elles sont quand même inter-reliées. Au début d'une enquête, la collecte de données permet à l'enquêteur de prévoir quelles méthodes seraient les plus appropriées à utiliser au niveau des analyses. La collecte permet aussi de réfléchir aux choix qui doivent être pris concernant les prochaines actions au sein de l'enquête. Dans ce sens, le travail de l'enquêteur n'a rien à voir avec la constitution d'un savoir comme production de connaissances (Ocqueteau,

Pichon, 2011). En conséquence, si on considère la trace comme une source de données, on peut lui conférer une utilité en termes d'orientation au début de l'enquête. Jalby (2010) met de l'avant que l'enquêteur détient un rôle double dans l'enquête criminelle. Sur la scène de l'infraction, il a la responsabilité de veiller au bon déroulement du travail de collecte qui se fait. Ensuite, c'est à lui de reconstruire le cas criminel. Le travail préliminaire serait décisif quant au succès ou à l'échec final de l'investigation.

1.1.3. POLICE SCIENTIFIQUE ET ENQUÊTE

Bitzer (2015) s'intéresse aussi à l'enquête criminelle, mais en adoptant une perspective différente. L'auteur distingue différentes étapes qui sont basées sur les décisions qui influencent une police scientifique lors de son intervention sur une scène de crime. La police scientifique intervient sur une scène de crime et « elle part des traces laissées par le crime et le criminel [...]». Elle tient d'abord à décrire : le déroulement et les circonstances du crime qui sont ensuite mis en relation avec son auteur [...]. La police scientifique se pose différentes questions auxquelles elle va tenter de répondre comme celles du « qui ? », du « comment ? », « ou », à « quels moments », avec « quel instrument ? » (Ribaux, 2014, p. xvii).

Ainsi, pour Bitzer (2015), l'enquête judiciaire commence par la décision que la police scientifique doit prendre concernant son intervention sur une scène de crime. Ensuite, elle doit juger s'il est pertinent de s'impliquer dans la recherche des traces, dans leurs collectes et dans leurs analyses. Finalement, la police scientifique doit se prononcer sur l'utilisation de la trace dans le dossier qui est enquêté. Elle va déterminer si elle va utiliser la trace pour faire une comparaison avec une autre trace (ou empreinte) dans une base de données et si elle va utiliser cette trace au procès.

Si l'on considère l'enquête en fonction des décisions qui influencent une police scientifique, on peut dire que la trace est au centre du processus. Nous verrons plus loin qu'au Québec, le travail de la police scientifique en matière de collecte de traces dépend sur les décisions prises par les enquêteurs. Ainsi, lorsqu'on définit l'enquête en fonction du rôle des enquêteurs, la police scientifique et la trace semblent être accessoire. C'est un outil parmi d'autres qui peut permettre à l'enquêteur de résoudre un cas.

Dans la prochaine section, nous allons nous intéresser aux différents processus de raisonnements sur une scène de crime qui pourraient permettre aux enquêteurs d'élucider un crime. Tout au long de l'enquête policière, les enquêteurs vont essayer d'élucider plusieurs aspects d'un crime grâce à des indices et des informations reçues. En prenant compte de différents scénarios, les scientifiques expliquent quelle est la place de la trace dans ces processus et quelle est son utilité pour élucider un crime.

1.1.4. PROCESSUS DE RAISONNEMENT ET ÉLUCIDATION

Les différents processus de raisonnement au sein d'une enquête sont très diffus et sont décrits comme étant basés sur des idées heuristiques et associatives (Crispino, Ribaux, Roux, 2016). Les processus de raisonnement c'est ce qui permet de reconstruire les circonstances du crime. Le « triangle de Pierce » est une façon de représenter les types de raisonnement de manière schématique. Le triangle est défini par 3 éléments : les connaissances (règles culturelles, règles scientifiques, etc.), le contexte particulier et les traces retrouvées sur une scène de crime. Ce triangle nous éclaire sur la façon dont la trace permet aux enquêteurs de reconstruire les événements et la scène de crime. En effet, lorsque deux éléments sur trois sont connus par les enquêteurs, il est possible de raisonner sur le troisième (Crispino, 2008). L'abduction se fait lorsque les enquêteurs ont les connaissances nécessaires et observent des traces pour pouvoir raisonner sur le contexte particulier. En revanche, si les enquêteurs détiennent les connaissances nécessaires et des informations sur le contexte particulier du crime, ils seront capables de raisonner sur les traces qu'il faudrait observer. Ceci est de la déduction. La déduction nécessite une connaissance des effets causés par une activité donnée pour savoir quelles sont les traces spécifiques à chercher et à quels endroits elles se trouveraient. Si les enquêteurs connaissent le contexte particulier et observent des traces, ils pourraient produire des connaissances. Ceci est de l'induction. Pour pouvoir faire de l'induction, il faut avoir une formation ainsi que de l'expérience spécifique à une situation. On voit ainsi la place théorique de la trace dans les différents processus de raisonnement qui permettent d'élucider le crime. De plus, ces processus permettent de produire de la connaissance et de pouvoir participer à la recherche et aux découvertes scientifiques (Ribaux, 2014).

Locard (1920) décrit le phénomène de l'investigation comme étant plutôt basé sur une logique d'analogie. À titre d'exemple, pour qu'un enquêteur trouve un récidiviste, il doit lier un nouveau crime à un plus ancien. Cette liaison de crimes dans l'enquête criminelle traditionnelle peut se faire grâce à la trace. L'enquêteur utilise plutôt une « approche inductive » lors de sa réflexion : l'enquête commence par la recherche de traces afin d'établir l'activité et la nature criminelle de l'acte pour ensuite trouver le délinquant (Kind, 1994). Dans cette logique, les étapes d'identification, de localisation et d'arrestation de l'enquête traditionnelle se résolvent donc généralement par induction alors que le reste de l'enquête se clôt grâce à la déduction. Le processus inductif donne une place importante à la mémoire de l'enquêteur, car l'interprétation d'une nouvelle scène de crime repose sur le fait de pouvoir se rappeler de cas similaires antérieurs ou de reconnaître une situation typique (Crispino, Ribaux, Roux, 2016).

Bien que les enquêteurs ne soient pas des scientifiques et qu'ils cherchent d'abord à lier un suspect à une scène de crime pour ensuite l'accuser, ils emploient quand même des processus de raisonnement de manière consciente ou inconsciente. L'abduction et la déduction sont les processus qu'ils pratiquent pour émettre des hypothèses et faire avancer l'enquête. Les scientifiques définissent le processus d'investigation par un cycle hypothético-déductif. Les enquêteurs vont caractériser le problème à partir des traces recueillies et la reconstruction du cas se fait en développant des hypothèses alternatives sur ce qui s'est produit. Le test d'hypothèses et leur mise à l'épreuve par l'expérimentation laissent place aux enquêteurs de réfuter certaines hypothèses ou de changer la confiance qui leur est accordée. Ce processus se finit lorsque la confiance en une hypothèse est stabilisée et qu'aucune nouvelle information ne remet en cause cet état (Ribaux, 2014). Ainsi, on comprend l'utilité de la trace dans ces étapes: elles peuvent servir comme sources d'informations. Ces hypothèses sont établies à partir d'observations, mais il y a plus d'une cause possible qui peut conduire aux mêmes observations. Les incertitudes sont donc omniprésentes dans le processus d'enquête et sont parfois difficiles à saisir (Crispino, Ribaux, Roux, 2016). En conséquence, pour émettre des hypothèses et reconstruire le cas, les enquêteurs peuvent examiner différentes sources d'informations. Ces sources d'informations peuvent ensuite servir comme preuve au tribunal. Un des rôles importants de l'enquêteur dans la conduite des investigations est l'administration de la preuve scientifique. L'administration de la preuve repose sur la capacité de l'enquêteur à appliquer le principe de comparaison. Cela

consiste à établir une concordance entre l'élément de preuve découvert sur la scène d'infraction et celui recueilli au cours du reste de l'investigation. L'enquêteur joue un rôle encore plus décisif lorsque la présence d'indices ne peut faire l'objet d'aucun rapprochement. En d'autres termes, plus la preuve identifiant le délinquant est complète sur les lieux du crime, plus la tâche des détectives devient simple (Jalby, 2010 ; Snortum, William, 1984).

1.1.5. PREUVE ET ENQUÊTE

Si l'on s'intéresse à la preuve utilisée par les enquêteurs, on peut la diviser en quatre catégories. Premièrement, le policier peut rapporter directement ce qu'il a personnellement vu ou entendu. Ce sont les constatations directes. Deuxièmement, le policier peut aussi se fier à ce qu'une personne rapporte. On parle de témoignages de personnes qui ont assisté à la commission de l'infraction. Troisièmement, l'enquêteur peut résoudre un crime quand la personne reconnaît sa participation à celui-ci et fait des aveux. Finalement, l'enquêteur peut utiliser des éléments matériel, découverts sur la scène de crime ou lors des perquisitions chez le suspect qui se rapporte à la commission de l'infraction ou à son auteur. Ce sont des traces qui deviennent des indices (Jalby, 2010). Bien que tous les éléments de preuves puissent avoir leur utilité dans une enquête, nous allons surtout nous concentrer sur l'utilisation d'un de ces moyens, la trace matérielle.

1.2. TRACE FORENSIQUE ET ENQUÊTE

1.2.1. LA TRACE

La trace est définie comme étant une marque, un signal ou un objet qui est un signe apparent (pas toujours visible à l'œil nu) et qui est le vestige d'une présence ou d'une action (Margot, 2014). Dès lors, la trace peut être utilisée pour déterminer une source, pour lier des affaires entre elles (répétitions criminelles), pour identifier la nature et le profil de la source d'une trace, pour recomposer des pièces détachées qui ont une origine commune, pour trouver des relations entre des personnes ou entre objets, pour désigner des lieux d'intérêts, pour reconstruire la structure temporelle des événements et pour renseigner sur divers aspects de

l'activité d'intérêt (Ribaux, 2014). Même si la trace peut remplir différentes fonctions, l'utilisation de la trace forensique par les enquêteurs dépendrait de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la gravité du crime semble jouer un rôle important dans la collecte des traces. Plus le crime est grave, plus il y aura tendance à faire appel au déplacement de la police scientifique sur la scène de crime dans le but de collecter des traces physiques (Delémont, Lock, Ribaux, 2014). Ensuite, si l'on a décidé de procéder à la collecte, la qualité de la trace tant dans sa collecte que dans son analyse déterminera si elle pourra être utilisée en tant que preuve au tribunal (Coiffait, 2006). Ce lien entre la compétence des experts dans la collecte des traces et la possibilité d'ensuite utiliser cette trace en tant que preuve peut être observé dans différents domaines de la criminalistique. Par exemple, en balistique, ce sont les techniques utilisées qui sont déterminantes alors qu'en matière d'incendie, ce sont les observations menées sur les scènes de crimes. En analyse de microtraces, la compétence dépend plutôt de la collecte des éléments non visibles à l'œil nu et des analyses faites en laboratoire. L'examen de la scène de crime et l'utilisation de la trace dans l'enquête par les enquêteurs repose sur le rendement de la police scientifique. Une police à haut rendement se distingue par ces capacités cognitives et sa capacité à « sortir des sentiers battus ». Une approche holistique serait la clé du succès (Julian et coll., 2010). Au début d'une enquête, l'intelligence criminelle sert généralement à résoudre l'étape d'identification et de localisation. C'est surtout la réussite de cette étape qui va être affectée par la compétence de l'enquêteur et de la police scientifique à trouver des traces sur une scène de crime. Si la première étape de l'enquête dépend de ces facteurs reliés à la trace, il est normal que les étapes qui suivent en dépendent aussi. La trace affecte alors aussi la décision de procéder à l'arrestation et si le crime va être prouvé de manière efficace et convaincante devant le tribunal (Girod et coll., 2003).

Après avoir fait un survol de l'utilisation de la trace dans l'enquête, on peut affirmer que la trace forensique peut servir à toutes les étapes de l'enquête. Elle sert à éliminer un suspect, à impliquer un suspect, à chercher d'autres preuves, à être en soi une preuve suffisante pour justifier une accusation ou à indiquer si l'incident fait partie d'une série de crimes (Delémont, Lock, Ribaux, 2014). Maintenant, nous allons nous intéresser au cœur du sujet de cette recherche, soit à l'utilité de la trace dans l'élucidation de plusieurs types de crimes. Nous commencerons alors par traiter le concept « d'utilité » de la trace.

1.2.2. DÉFINITION DE L'UTILITÉ

Quand on s'intéresse à l'utilité de la trace, on remarque qu'il y a différentes façons de définir son utilité dans une enquête. La manière de concevoir l'utilité dépend en fait de plusieurs facteurs.

Hazard (2014) définit l'utilité de la trace en fonction de sa pertinence. L'auteur distingue la « pertinence factuelle » de la « pertinence appropriée ». Une trace serait pertinente si elle apporte une information utile dans un contexte donné. Elle aurait une pertinence factuelle si elle permet d'établir un lien entre la trace et le cas reconnu dans l'hypothèse fournie. La trace acquiert une pertinence appropriée si elle justifie un investissement des moyens à fournir dans sa collecte et dans son exploitation. Dans cette situation, la trace doit apporter un bénéfice au niveau de l'investigation (ou du renseignement). Lorsque c'est le cas, la trace devient un « signe » dans l'enquête, car elle est corrélée à une histoire, à un contenu ou à une expression. Le signe devient un indice lorsqu'il apporte une signification ou un élément de connaissance explicatif de l'histoire, donc en ayant un certain degré de force (Margot, 2014). La trace, le signe et l'indice constituent donc des états distincts d'un même objet dont le facteur de distinction est la reconnaissance et la symbolisation de l'information véhiculée dans un contexte donné (Hazard, 2014). Ainsi, il semble que la trace acquiert une utilité lorsque sa pertinence est factuelle et qu'elle devient signe ou indice, car elle est corrélée à une histoire et/ou qu'elle a un certain degré de force.

Pour Bitzer (2015), l'utilité de la trace est définie par son efficacité et son efficience. L'efficacité se mesure sous la forme d'un rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés. L'efficience se mesure sous la forme d'un rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées. L'efficacité se définit donc par les objectifs atteints, alors que pour l'efficience, ce serait par la performance. Dans une enquête criminelle, les objectifs fixés sont de « résoudre l'affaire » et de « condamner le coupable ». Les enquêteurs cherchent en effet à résoudre l'affaire et à neutraliser le suspect (Ribaux, 2014).

Selon Bitzer (2015), pour qu'une trace ou un indice soit considéré comme utile ou pertinent, il faut que l'information extraite de la trace remplisse trois conditions. Tout d'abord, il faut que le

lien entre la trace et le cas soit reconnu. Ensuite, il convient que le potentiel informatif de la trace soit compris par l'investigateur. Finalement il est nécessaire que la trace soit utile à faire avancer l'enquête. Ces trois conditions expliquent aussi le passage que fait Hazard (2014) pour passer de la pertinence factuelle à la pertinence appropriée. Une information utile peut donc indiquer un suspect (à la source de la trace), elle peut exclure un suspect (qui ne peut être à la source de la trace), peut indiquer une activité (qui a créé la trace), peut exclure un suspect par unité temporelle, peut reconstruire un événement ou mettre en relation un événement (Ribaux, 2014). En ce sens, l'utilité de la trace revient à évaluer si elle accomplit certaines de ses fonctions élémentaires.

Ainsi, on remarque il existe au moins deux différentes conceptualisations de l'utilité de la trace forensique dans une enquête. En fonction des auteurs, l'utilité est définie soit en fonction de la pertinence soit en fonction de son efficacité et de son efficience. Dans les deux cas, pour que la trace soit considérée comme étant utile, il faut qu'elle fournisse une information qui permet de faire avancer l'enquête. Dans cette étude, on considère qu'une trace utile peut faire avancer l'enquête si elle est utilisée au niveau d'une des trois étapes suivantes : la localisation et l'arrestation (donc en tant qu'identifiant), la compréhension de l'activité (la structuration de la preuve) et la condamnation (en tant que preuve au dossier). Un des objectifs de cette étude est de comprendre l'utilisation de la trace par les enquêteurs au cours de leur travail et il serait maladroit de ne pas tenir compte de toutes ces potentialités. Intéressons-nous alors à l'utilité dans l'élucidation des crimes telle qu'elle est mesurée dans les études scientifiques.

1.3. RÉSULTATS DES ÉTUDES

Les premières études établies sur le sujet, comme celles de Parker (1963) et de Greenwood et coll. (1975), démontrent que l'utilisation de la trace forensique par la police n'est pas significative dans l'élucidation des crimes. Parker (1963) énonce que l'aide scientifique dans les enquêtes criminelles n'est presque jamais utile dans l'élucidation. Les enquêteurs utiliseraient la trace scientifique dans moins de 2% des cas d'infractions criminelles. Ces résultats se retrouvent aussi dans les études de Steer (1980) et Bottomley et coll. (1982). Greenwood et ses

collègues (1975) démontrent que 97.3% des crimes sont résolus sans effort de la part des enquêteurs et donc sans utilisation de trace forensique. Ils arrivent à la conclusion qu'on peut supprimer la moitié de tout ce que font les enquêteurs et on obtiendrait le même taux de résolution des affaires. Dans ces études, la trace est souvent considérée comme relativement inutile car elle sert rarement à faire avancer l'enquête. Or, bien que ces études aient été établies pendant une époque où la criminalistique et les laboratoires scientifiques ne bénéficiaient pas des mêmes techniques qu'aujourd'hui, d'autres recherches plus récentes arrivent aux mêmes types de conclusions (Brodeur, 2005). L'étude d'Innes (2003) par exemple, qui se concentre sur les homicides et sur l'enquête en général, démontre que la trace forensique ne serait utile que dans certains cas, soit lorsqu'elle est utilisée pour prouver un cas contre un suspect ou pour persuader un individu à confesser son crime pendant un interrogatoire. Après avoir examiné plusieurs études scientifiques en détail, il semble que la trace n'a pas la même utilité selon le type de crimes. Dans cette partie, nous analyserons alors l'usage de la trace en fonction des différentes infractions criminelles qui nous intéressent dans cette étude.

1.3.1. UTILITÉ DE LA TRACE DANS LES ÉLUCIDATIONS DES AGRESSIONS SEXUELLES

Pour commencer, l'utilité de trace forensique en matière d'agressions sexuelles semble être très variable. Elle s'avère généralement utile au niveau du procès, sa présence pouvant être déterminante pour emporter la conviction des juges (Deprez, 2012; Delémont, Lock, Ribaux, 2014). Toutefois, la preuve forensique ne peut pas être considérée comme la reine des preuves en matière d'agressions sexuelles. Quand elle est présente, elle prouve seulement qu'il y a eu une relation entre les protagonistes. Elle ne peut pas à elle seule prouver un cas ou un geste criminel. De plus, au sein des agressions sexuelles, Deprez (2012) met en avant le fait que l'enquête peut toujours être déclenchée sans élément matériel. Tully (1998) rapporte aussi une utilité réduite de la trace en ce qui concerne l'élucidation des agressions sexuelles. Par contre, même si elle ne sert pas à identifier un suspect, la trace matérielle peut influencer l'enquête. Dans certains cas, elle permet de mettre en place des interrogatoires et des témoignages construits à partir des conclusions scientifiques. Les enquêteurs peuvent aussi tenter d'obtenir des aveux de la personne mise en cause par l'expertise, ou abandonner certaines pistes initialement envisagées (Deprez, 2012).

L'utilité de la présence de traces et surtout de traces biologiques dans les dossiers d'agressions sexuelles doit donc être nuancée. Son utilité serait négligeable dans l'élucidation car elle ne permet pas toujours de résoudre la question de consentement. Dans certains cas, elle pourrait être utile pour obtenir des aveux et faire avancer l'enquête. La trace aurait une importance car sa présence dans un dossier augmente les probabilités d'une poursuite et d'une condamnation.

1.3.2. UTILITÉ DE LA TRACE DANS L'ÉLUCIDATION DES HOMICIDES

En matière d'homicides, les études de Shroeder (2007) et de White (2009) notent l'absence ou l'utilisation peu fréquente de traces biologiques dans l'élucidation des dossiers criminels. Le Pathfinder Project (Burrows et coll., 2005) ainsi que l'ADN Expansion Program (Home Office, 2005) tentent aussi d'étudier l'utilisation de la trace biologique dans les enquêtes. Ces deux études arrivent à des conclusions contradictoires. Alors que le Pathfinder Project affirme qu'une augmentation de l'utilisation des traces d'ADN amène à une augmentation des identifications et des élucidations, l'ADN Expansion Program affirme qu'une augmentation de l'utilisation des traces biologiques dans les dossiers n'aurait pas d'effet sur les différents résultats des cas au tribunal. L'étude de Schroeder (2007) s'intéresse aux agressions sexuelles en plus des homicides et démontre que le taux d'élucidation est plus élevé lorsqu'il n'y a pas de traces d'ADN utilisées dans le dossier que lorsqu'il y en a (74% vs 28%). Ceci s'explique par le fait que les crimes qui se résolvent « facilement » n'impliquent pas la recherche de traces parce que l'auteur est déjà « sous la main ». Dans le cas des meurtres et des tentatives de meurtres, 71% des suspects ont été arrêtés grâce à des observations directes, des témoins et des descriptions amenées par des victimes qui ont survécu l'évènement. L'étude de White et coll. (2011) met de l'avant que dans aucun des cas examinés, le crime n'aurait été élucidé grâce à la trace forensique seule. L'étude de Brodeur (2010) démontre que l'identification d'un suspect se fait généralement par l'entremise de la victime ou d'un témoin visuel et non pas grâce à la trace forensique. L'apport de la police scientifique serait négligeable en ce qui a trait à l'identification et la localisation du coupable. Les « éléments humains » qu'on retrouve dans une scène de crime d'homicide servent rarement à l'élucidation de celui-ci. Mucchielli (2006) démontre aussi que la trace forensique joue un rôle négligeable dans l'enquête policière en matière d'homicide. Ce n'est que dans 7% des affaires criminelles que le travail sur la scène de crime initiale permet de récolter des preuves

permettant d'inculper un auteur qui sans cela n'aurait pas pu être démasqué. Dans le même ordre d'idées, Briody (2004) démontre que l'importance des traces biologiques dans un dossier d'homicide découle du fait que les procureurs ont plus de chance d'accepter un dossier et que ce dossier se judiciairise lorsqu'il y a présence de traces biologiques.

À part l'étude du « Pathfinder Project », toutes les études semblent démontrer une utilité négligeable de la trace dans l'élucidation des homicides. Toutes ces études relient aussi l'utilité de la trace à sa fonction d'identifiant et l'évaluent par sa capacité à élucider le crime. Elles prennent en compte que la première phase de l'enquête. Il est intéressant de noter que même si son utilité semble être négligeable dans l'élucidation, Baskin et Sommers (2010) démontrent que dans 97% des cas d'homicides, les traces sont collectées et seront analysées dans 88% des cas.

1.3.3. UTILITÉ DE LA TRACE DANS L'ÉLUCIDATION DES VOLS

L'étude de McLure, Weisburd et Wilson (2010) démontre que la trace scientifique s'avère être efficace dans l'élucidation de crimes à volume « élevé ». Cela s'explique par le fait que ce type de crime est souvent commis par des délinquants récidivistes. Ces individus se retrouvent dans des bases de données policières et la trace permet donc de les identifier. L'efficacité de la police scientifique et des bases de données est donc mise en avant en matière de cambriolages. Ainsi, Burrows et Tarling (2004) étudient l'utilité de la trace dans l'élucidation des crimes et font valoir son efficacité à identifier des individus qui ont commis des cambriolages en comparaison à d'autres types de crimes. L'analyse de trace comme l'ADN permet d'augmenter le taux d'élucidation des vols alors que celui-ci est généralement bas. Plus les analyses sont rapides, plus le taux d'élucidation des cambriolages de résidences et de commerces augmente (Roman et coll., 2009). Ce même résultat est aussi retrouvé pour les vols à main armée (Dunsmuir et coll., 2008).

Baskin et Sommers (2010) démontrent que dans les cas de vols et de voies de fait, la trace est collectée dans 30% des cas et analysée dans 10% des cas. Cet exemple indique la relation qui existe entre la collecte de trace, l'analyse de trace et la gravité du crime. En matière d'homicides, l'analyse de trace est souvent faite même si son utilité est négligeable. Dans le cas de crimes

moins graves mais à volume plus élevé, la collecte de trace est occasionnellement faite alors que son utilité est considérable.

L'étude d'Hazard (2014) démontre que sur 1209 traces collectées sur des scènes de crimes de cambriolages, 12% de celles-ci ont servi pour faire une identification ou pour faire un lien dans l'enquête. Alors que dans le cas des homicides et des agressions sexuelles la trace n'était pas utile pour faire des identifications, dans le cas des vols plusieurs types de traces le sont. 38% de ces traces sont des traces de semelles, 33% sont des traces papillaires, 26% sont des traces biologiques et 3% sont des traces d'oreilles. Ainsi, dans le cadre de cette étude, il sera intéressant de parcourir avec les enquêteurs s'il y a une trace qui leur serait plus utile que d'autres dans l'élucidation des crimes. Certaines autres études en criminalistique abordent aussi l'utilité des traces dans la détection des séries plutôt que dans l'élucidation des cas de vols ponctuels (Girod, Champod, Ribaux, 2008).

Finalement, Ribaux (2014) s'intéresse aussi à chiffrer l'utilité de la trace forensique et le rôle qu'elle joue dans l'enquête judiciaire en tant qu'identifiant. L'auteur conclut que sur 1000 crimes commis, un total de 1 à 2% des traces permettent aux experts d'extraire un profil ADN avec lequel on arrive à identifier un individu dans les banques de données et de le mettre en accusation.

Ainsi, la trace forensique s'avère avoir une utilité qui varie en fonction des trois crimes considérés. En ce qui concerne son utilité par rapport à l'élucidation des crimes et à l'identification aucune généralité ne peut être établie. Elle semble avoir une utilité plus importante dans le cas de crimes à volume « élevé » et de crimes commis par des délinquants récidivistes. Son utilité dans le cas de ces crimes est plus importante même si elle la trace n'est pas collectée systématiquement. En ce qui concerne les agressions sexuelles, son utilité dans l'élucidation du crime dépendrait de plusieurs facteurs. La trace aide à construire une preuve solide devant le tribunal et à prouver qu'un crime a été commis. Cependant, elle peut rarement résoudre la question de consentement qui est souvent au cœur de ce type d'enquêtes. Finalement, en matière d'homicides, l'utilité de la trace forensique dans l'élucidation semble être négligeable. La trace serait utilisée rarement pour identifier des individus ou pour faire avancer l'enquête.

On remarque que les études qui s'intéressent à étudier l'efficacité de la trace se concentrent sur l'utilisation de la trace dans différentes étapes de l'enquête exclusivement. Par exemple, les études sur les homicides se concentrent souvent à évaluer la trace en tant qu'identifiant et donc à son utilité dans les premières étapes de l'enquête. L'efficacité de la trace est aussi beaucoup évaluée en fonction du rôle qu'elle pourrait jouer au le tribunal. L'utilité de la trace n'est pas évaluée par rapport aux autres fonctions qu'elle peut remplir et qui affectent aussi le travail préliminaire des enquêteurs (Ribaux, 2014). Dans cette étude nous visons à comprendre l'utilité de la trace dans les différents crimes considérés, et ce, tout au long de l'enquête.

1.4. L'ORGANISATION POLICIÈRE ET LA COLLECTE DE TRACES AU QUÉBEC

Pour terminer, il convient de brièvement décrire le fonctionnement des enquêtes et de la gestion des scènes de crimes en ce qui concerne les deux organisations policières desquelles nos interviewés sont issus : le Service de Police de Montréal (SPVM) et la Sûreté du Québec (SQ).

Le SPVM est le deuxième service de police municipal en importance au Canada avec 32 postes de quartiers et quatre bureaux d'enquêtes spécialisés. Cette police couvre la ville de Montréal et son agglomération. Elle a pour responsabilité de maintenir l'ordre et la sécurité publique. Elle prévient et réprime les crimes et les infractions aux lois et aux règlements municipaux (Service de police de la Ville de Montréal, 2018b). Les enquêteurs que nous avons interviewés travaillent aux bureaux d'enquêtes spécialisées (SES). Les SES « supportent l'ensemble des unités du Service dans l'atteinte de leurs objectifs en leur offrant plusieurs services spécialisés en matière d'enquête, d'intervention, de soutien et de service aux cours » (Service de Police de la Ville de Montréal, 2018). La SQ, en tant que police provinciale, dessert tous les territoires qui n'ont pas de police municipale. Cette police maintient l'ordre et la paix public sur l'ensemble du territoire québécois. Elle vient aussi en soutien à la communauté policière en aidant ou en coordonnant des opérations policières d'envergure ou des cas criminels plus graves (Sûreté du Québec, n.d.). Lorsqu'un crime est commis à Montréal, le SPVM met sur pied une enquête pour rechercher le(s) auteur(s) du crime ou de l'infraction. Ainsi, les patrouilleurs sont les premiers répondants qui arrivent sur les lieux du crime. En fonction de la gravité du crime, ils ont la responsabilité d'appeler un enquêteur qui se déplacera sur les lieux.

Les patrouilleurs ont la responsabilité de protéger la scène de crime jusqu'à l'arrivée des enquêteurs. Après avoir évalué la gravité du crime et les besoins en ce qui concerne les prélèvements, l'enquêteur se prononce sur le besoin de faire déplacer un ou des techniciens en identité judiciaire (TIJ). Le SPVM et la SQ ont leurs propres personnels en identité judiciaire. Les TIJ sont des anciens patrouilleurs ou des civils qui ont suivi des formations en criminalistique pour devenir techniciens en scène de crime. De manière générale, ces derniers assurent les prélèvements d'empreintes digitales et d'ADN. Ils ont aussi la responsabilité d'assurer l'intégrité et la sécurité des éléments saisis (Service de police de la Ville de Montréal, 2018). Dans les cas où les prélèvements qui doivent être effectués dépassent les compétences des TIJ, les experts du Laboratoire en Sciences Judiciaires et Médecine Légale (LSJML) seront appelés à se déplacer sur les lieux de crime. Ceci arrive dans le cas de scène de crime majeur, où l'on peut, par exemple, faire face à la présence d'armes sur la scène ou à des taches et des projections de sang. Ainsi, le travail d'enquête est un travail d'équipe entre les patrouilleurs qui arrivent en premier sur les lieux, les enquêteurs qui évaluent la scène de crime et qui prennent les décisions, et les TIJ et les techniciens du LSJML qui ont la responsabilité des prélèvements (Savard, 2018).

1.5. PROBLÉMATIQUE

L'analyse de la littérature pertinente révèle que les études dans les champs de la criminologie et de la criminalistique s'intéressent beaucoup à la place qu'occupe la trace dans les différentes étapes de l'enquête criminelle. On remarque que les rôles et les fonctions de la trace forensique sont bien établis et font consensus en criminalistique. Cependant, nous l'avons vu, son utilité dans l'enquête policière a été remise en question par certaines études.

Le corpus littéraire sur ce sujet possède plusieurs failles et limites. Tout d'abord, les études ne définissent pas nécessairement les concepts d'utilité et de pertinence de la même façon. Certaines études n'évaluent l'efficacité de la trace que dans certains de ses rôles. Par exemple, une étude peut établir que la trace aurait une utilité négligeable dans l'identification sans s'attarder et étudier son utilité dans les autres étapes de l'enquête. Dans ces cas, on constate

également qu'elles s'intéressent à diverses étapes de l'enquête criminelle inclusivement ou exclusivement sans toujours faire les distinctions nécessaires. Cela implique que nous ne pouvons pas toujours regrouper les résultats en fonction des différentes études et procéder à des généralisations. Finalement, même lorsque les études se sont centrées sur un même type de crime, nous avons constaté que les résultats ne sont pas toujours en concordance.

Nous remarquons aussi que l'utilité de la trace varie en fonction des crimes. Dans le cas des homicides, les études cherchent à évaluer l'utilité principalement en fonction du pouvoir de la trace à être un identifiant et concluent, à ce titre, que son utilité est négligeable. Dans le cas des agressions sexuelles, la trace ne semble pas tant utile pour trouver le coupable, car c'est souvent la question de consentement qui est au cœur du processus judiciaire. Son utilité en tant qu'identifiant est aussi négligeables. Elle est plutôt marquée au niveau du procès, puisqu'elle aurait un pouvoir sur l'obtention de la conviction des juges. En ce qui concerne les vols, la trace aurait une utilité plus importante, surtout car elle permet de lier des crimes en séries. Elle permet donc d'identifier des individus en les liant à plusieurs cas ou à faire avancer l'enquête.

En ce qui concerne la collecte des traces, un propos étonnant ressort dans la revue de littérature. La collecte des traces se fait systématiquement dans le cas de crimes graves contre la personne, alors que les études démontrent que son utilité y est relativement négligeable. En revanche, dans les crimes moins graves, mais à volume plus élevé, la collecte de trace sur les scènes de crimes ne se fait pas de manière systématique, alors que la trace semble y démontrer son utilité vis-à-vis de l'identification et donc dans l'élucidation du crime.

À la lumière de ces résultats, cette étude se veut générale et exploratoire. Notre objectif principal est de comprendre la perception des enquêteurs vis-à-vis de l'utilité de la trace forensique dans l'élucidation des crimes et dans l'enquête criminelle traditionnelle et ce dans les différents types de crimes qui nous intéressent. Cela va nous permettre de dresser un portrait global de la place que prend la trace et des objectifs qu'elle accomplit en fonction du crime étudié. Nous pourrions ensuite évaluer son utilité telle que perçue par les enquêteurs et de dresser des comparaisons avec les résultats retrouvés dans la littérature. La perception des enquêteurs est au centre de cette étude pour plusieurs raisons. Comme nous l'avons vu, au Québec les enquêteurs jouent un rôle central dans la décision concernant la collecte des traces sur une scène de crime. Ensuite, la

perception des enquêteurs et la compréhension qu'ils ont de la trace peut être comparé à ce que la recherche semble démontrer en termes d'utilité pour étudier de éventuels écarts. C'est en parlant aux enquêteurs que nous pourrions aussi comprendre pourquoi la trace est toujours collectée sur les scènes de crimes graves et pourquoi elle ne l'est pas dans le cas de crime moins grave où elle semble se montrer utile. Comme nous l'avons aussi vu, l'utilisation de la trace dans les enquêtes dépend aussi directement de la compétence de la police scientifique et du travail d'analyse effectué dans les différents laboratoires. La rapidité des analyses ainsi que les décisions de faire des analyses partielles affectent l'utilisation de la trace par les enquêteurs et consécutivement l'influence que la trace peut avoir sur le taux d'élucidation des crimes (Coiffait, 2006 ; Delémont, Lock, Ribaux, 2014 ; McClure, Weisburd, Wilson, 2010). Comme on s'intéresse surtout à la trace, il est aussi intéressant de comprendre le déroulement de l'analyse d'une scène de crime et les rôles des différents intervenants. Nous nous intéresserons donc à comprendre les relations entre les enquêteurs et le laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale pour évaluer si elles auront des effets sur l'utilisation de la trace et le taux d'élucidation dans les enquêtes.

Pour explorer les différents rôles de la trace dans l'enquête, nous nous sommes posé plusieurs questions qui définissent nos sous objectifs : est-ce que les enquêteurs perçoivent la trace forensique comme étant plutôt utiles dans l'élucidation des crimes ? Est-ce que les enquêteurs perçoivent la trace comme étant plus utiles dans une étape de l'enquête plus que dans une autre (la recherche, la reconstruction et la condamnation) ? Est-ce que l'utilité de la trace forensique dépend du type de crime enquêté ? Est-ce que des facteurs externes affectent l'utilisation de la trace par les enquêteurs ? Est-ce que la compétence des experts du LSJML affecte le processus d'enquête ?

Lorsque tous ces objectifs seront atteints, nous pourrions avoir une meilleure vue d'ensemble sur l'utilité de la trace dans l'enquête. La comparaison de nos résultats à ceux issus de la revue de littérature nous permettra d'étudier les éventuels écarts entre les deux et d'émettre des hypothèses explicatives. Finalement, nous pourrions établir quelles améliorations pourraient être apportées dans le domaine de la criminalistique au sein des corps policiers au Québec pour emmener à une meilleure utilisation de la trace forensique par et pour les enquêteurs.

2. MÉTHODOLOGIE

Comme nous l'avons vu, le but principal de cette étude est d'essayer de mieux comprendre l'impact de la trace forensique sur le travail des enquêteurs. Nous voulons comprendre son utilité relative à l'élucidation des crimes et à l'enquête dans le cas de trois types de crimes différents. Nous ne cherchons pas à chiffrer cette perception de manière exacte ou à établir des statistiques concrètes. Nous cherchons à comprendre une perception qui est subjective.

Comme cette étude se veut exploratoire, une approche qualitative est essentielle. Il est important de donner la parole à nos sujets afin qu'ils nous expliquent, en leurs mots, leurs perceptions et leurs expériences personnelles. Une approche qualitative est impérative pour faire abstraction des préconçus et pour tenter de comprendre, dans toute sa subjectivité, le point de vue des sujets. En effet, la recherche qualitative nous permettra de comprendre la valeur perçue de la trace forensique et de la comparer à d'autres études qui pour la plupart du temps se basent sur une approche quantitative.

L'entretien semi-directif a été jugé comme étant la méthode la plus appropriée pour répondre aux objectifs de cette recherche. Elle nous permet d'avoir des réponses à nos questionnement et de discuter avec les enquêteurs sans être trop imposants. Finalement, nous demanderons aux enquêteurs de nous faire part de quelles améliorations de la criminalistique pourraient leurs permettre une meilleure utilisation de la trace.

2.1. ÉCHANTILLONNAGE

2.1.1. POPULATION

Notre population a été construite grâce à un échantillonnage de type non-probabiliste. Comme nous avons choisi, parmi tous les fonctionnaires policiers, les enquêteurs, c'est un profil spécifique qui nous intéresse. De plus, nous avons eu des préférences vis-à-vis de la spécialité de l'enquêteur : c'est des enquêteurs qui travaillent sur des crimes spécifiques tels les homicides, les agressions sexuelles ou les vols. Comme nous avons sélectionné des « modèles » ou des

« portraits types » de la population policière de laquelle nous aimerions nous rapprocher, c'est le type d'échantillonnage « typique » ou « au jugé » qui a été adopté (Dufour & Gazo, 2012). Selon des statistiques canadiennes, les organisations policières au Québec en 2015 étaient constituées de 87,5% d'hommes et de 12,5% de femmes dans les grades supérieurs (Gouvernement du Canada, 2016). Afin de représenter le plus fidèlement cette population, nous avons aussi essayé de diviser l'échantillon en fonction de cette propriété sociodémographique. Nous avons réussi à diriger des entrevues avec neuf enquêteurs au total, sept hommes et deux femmes (ce qui nous donne une proportion de 78% d'hommes et 22% de femmes). Les enquêteurs avaient tous des années d'expérience variées et occupaient des grades différents. Nous avons discuté avec des commandants, des responsables de division, des chefs de service, des lieutenants-détectives et des sergents-détectives. Les années d'expériences des enquêteurs dans le domaine de la police (patrouille incluse) varient entre 20 et 28 ans avec une moyenne de 24 ans. Les sujets avaient en moyenne 16 ans d'expérience en enquête au moment des entrevues.

2.1.2. LA PRISE DE CONTACT

Notre échantillon a été constitué grâce à un procédé de sélection de types boule de neige. La première prise de contact s'est faite lors d'une conférence dans laquelle un enquêteur était présent. Le but de la recherche a été expliqué à cette personne et elle a accepté de participer à l'étude. Après avoir procédé à la première entrevue, nous avons demandé au sujet s'il connaissait d'autres enquêteurs, travaillant dans un des modules qui nous intéressent et qui serait prêt à participer à l'étude. Chaque enquêteur nous a recommandé un ou deux collègues. Les prises de contact se sont faites par courriel et/ou par téléphone et les neuf entrevues se sont faites au fur et à mesure du processus. Nous avons décidé de nous arrêter à la neuvième, car les données recueillies ne fournissaient plus d'éléments nouveaux. Ce que les enquêteurs nous disaient pendant les entrevues semblait se répéter.

La prise de contact a été facilitée grâce au premier interviewé. Alors que le sous-culture policière est tachée de suspicion et de secret (Reiner, 1982), ceci n'a pas été ressenti ni durant la prise de contact ni durant les entrevues. Ceci peut être expliqué par deux facteurs. Tout d'abord, l'échantillonnage par boule de neige facilite le contact avec les nouveaux sujets. Avant de prendre contact avec les enquêteurs, nous avons été référés par un collègue et ils avaient déjà

une idée de la recherche. D'autre part, mon apparence physique et le fait d'être une femme sont des facteurs facilitants. Marks (2004) explique qu'être une femme qui étudie un groupe de policiers hommes a aussi été un avantage plus qu'un désavantage pour elle. Le fait d'être femme lui a directement attribué le statut d'une personne digne de confiance dans un monde qui est plutôt suspicieux et secret.

2.2. LA GRILLE D'ENTREVUE ET QUESTIONS DE RECHERCHE

Lors des entrevues semi-dirigées, nous nous sommes grandement appuyés sur une grille d'entretien que nous avons préétabli (voir annexe). Cette grille d'entrevue couvre différentes thématiques qui nous semblaient être pertinentes à explorer avec les enquêteurs et qui surtout, nous permettraient de répondre à nos questionnements et aux objectifs de cette recherche.

L'entrevue débuta par une question d'introduction. Les enquêteurs étaient amenés à raconter leurs parcours policiers et surtout leurs parcours en tant qu'enquêteur. Cette question nous a permis de savoir combien d'années d'expérience les enquêteurs avaient. Ensuite, nous avons discuté avec les enquêteurs de l'usage de la trace forensique dans l'enquête. Le but de cette partie était de comprendre comment se déroule une enquête en général, à quels moments les enquêteurs sont le plus en contact avec la trace forensique et à quoi sert la trace forensique concrètement dans l'enquête dépendamment du type du crime. Nous avons aussi tenté d'établir des proportions des crimes élucidés grâce à la trace forensique. Cette partie nous a permis de comprendre si la trace était plus utile dans une partie de l'enquête plus qu'une autre.

Dans la deuxième partie de l'entrevue, nous nous sommes surtout intéressés à comprendre l'utilité (et l'inutilité envisageable) de la trace dans l'élucidation des crimes et dans l'enquête. Cette section nous a surtout permis de comparer la perception des enquêteurs aux résultats retrouvés dans la littérature. Ici, nous avons exploré si la trace était indispensable à l'enquête, si elle est plus utile dans un type de crime plutôt qu'un autre ou s'il y a un type de trace plus utile qu'un autre. Nous avons aussi essayé d'établir quelles traces étaient surtout utilisées au Québec et de comprendre l'usage de la criminalistique en général par la police.

Finalement, la dernière partie de l'entrevue est celle qui permettait à l'enquêteur de s'exprimer et de donner son avis sur la place de la criminalistique dans les enquêtes au Québec. Nous avons inspecté l'état des relations entre la police et le laboratoire de sciences judiciaire et de médecine légale. Nous nous sommes aussi intéressés à l'avis que les enquêteurs auraient sur la compétence des techniciens en identité judiciaire et des experts du LSMJL. Nous avons interrogé les enquêteurs s'il y avait des limites budgétaires et quels sont les effets sur leurs travaux. Le but était de comprendre quels facteurs extérieurs pouvaient avoir des conséquences sur le taux d'élucidation et sur le déroulement des enquêtes. Finalement, le but était d'appréhender s'il y aurait des améliorations qui peuvent être amenées pour aller vers une meilleure utilisation de la trace forensique.

En ce qui concerne l'analyse, nous avons procédé à une analyse thématique de l'entrevue. Aucun logiciel n'a été utilisé à cette étape. Pour répondre à nos objectifs, il fallait d'abord comparer la perception des enquêteurs qui travaillent sur un même type de crime pour ensuite comparer la perception des enquêteurs qui travaillent sur des crimes différents. Cette façon d'opérer nous a permis de voir si nous pouvions généraliser des propos en ce qui concerne un seul type de crime mais aussi de comparer l'utilité de la trace entre les différents types de crimes. Nous avons donc commencé par des analyses et des synthèses verticales. Cette étape nous a permis de dégager ce qui a été dit en réponse aux différents thèmes par chacun des interviewés. Des fiches de synthèse ont été effectuées à cette étape pour diviser nos interviewés en fonctions des types de crimes qu'ils ont enquêtés (par exemple : Sujet 1 – homicides et agressions sexuelles). Ensuite, nous avons procédé à une analyse et une synthèse horizontale. Cela nous a permis d'analyser comment chaque élément a été abordé par les différents répondants. L'analyse horizontale s'est faite en prenant en compte l'expérience des enquêteurs que nous avons établi dans les fiches de synthèse au moment de l'analyse verticale. Plus concrètement, les entretiens des enquêteurs qui ont travaillé sur les homicides ont été examinés d'abord, suivis des entretiens de ceux qui avaient de l'expérience en agressions sexuelle, suivis de ceux qui ont travaillé sur des vols. Cette façon de procéder nous a permis de comparer les similarités et les différences qu'on peut trouver parmi les entretiens sur un même type de crime et parmi des crimes différents. Nous avons aussi examiné le vocabulaire en regardant quels mots ont été le plus

utilisés. C'est cette étape de l'analyse qui nous a permis d'établir les catégories et sous catégories de nos résultats tels qu'ils sont présentés.

2.3. LIMITES ET FORCES DE L'ÉTUDE

Comme toute étude scientifique, cette recherche comporte des limites et des forces qu'il faut éclaircir. Une limite est le fait que la grille d'entrevue ait été développée très rapidement dans le processus de recherche et qu'elle a dû subir quelques changements jugés pertinents au cours du processus d'entrevue. En effet, les premières entrevues n'étaient pas très centrées sur les chiffres ou les statistiques. Ce genre de questions ont été posées à partir de la cinquième entrevue. De ce fait, nous n'avons pas de chiffre sur l'utilité perçue de la trace en termes d'élucidation en matière de vols, car ces entrevues ont été parmi les premières à avoir été faites.

La force de ce travail est liée à la méthode utilisée, celle-ci étant la méthode qualitative. Les études qui se sont intéressées à étudier l'utilité de la trace dans l'enquête sont en effet majoritairement des études quantitatives. Comme nous l'avons mentionné, le sujet de l'utilité de la trace dans l'enquête est un thème qui a été étudié et repris dans la littérature depuis une dizaine d'années. Cette étude fait preuve d'originalité dans la manière dont le sujet a été abordé, en prenant en compte la perception des enquêteurs.

3. RÉSULTATS ET DISCUSSION

Comme nous l'avons déjà établi dans la section méthodologie, nous allons maintenant présenter les résultats issus des entrevues avec les enquêteurs de la SQ et du SPVM. Dans un premier temps, nous allons examiner ce que représente une trace pour les enquêteurs, quelle est son utilité durant les différentes étapes d'enquête et quelles sont ses limites. Ensuite, nous allons évaluer les avenues futures de la criminalistique en nous intéressant aux relations entre les enquêteurs et différents acteurs qui jouent un rôle dans l'enquête. Nous allons aussi prendre intérêt aux besoins exprimés par les enquêteurs.

3.1. TRACE ET ENQUÊTE

3.1.1. PERCEPTION DE L'IMPORTANCE DE LA TRACE

Au début des entrevues, nous avons discuté du déroulement d'une enquête et de la place que prend la trace dans celle-ci de manière générale. À première vue, la trace était perçue comme étant utile et importante tout au long de l'enquête.

Sujet 2 : « on utilise la trace du début jusqu'à la fin au verdict. Ça part avec le pathologiste qui dit que c'est un crime ou un meurtre, et non pas une mort naturelle jusqu'au verdict. Je dis ça parce que la trace est présente durant toute l'enquête. Ça commence avec le pathologiste et jusqu'au verdict. Entre temps il y a ce qu'on envoie au laboratoire et quand ils nous reviennent avec les résultats [...]. Ça peut être aussi banal qu'appuyer notre théorie de la cause. Dire comment ça s'est passé. »

La raison principale qui lui confère cette importance est le fait que les enquêteurs la considèrent comme étant objective et non altérable comparativement à d'autres éléments qui pourraient être utilisés dans une enquête, tels que les témoignages par exemple. La trace aurait une « fiabilité » (sujet 3) que les témoins n'ont pas nécessairement. Les témoins sont souvent questionnés sur leur crédibilité. En effet, contrairement à certains éléments de preuves, la trace a l'avantage de pouvoir être mesurée et comparée (Margot, 2014).

Sujet 4 : « La preuve scientifique, forensique, occupe une place extrêmement importante au niveau de toutes nos enquêtes d'homicides, et ce même lorsque la personne a fait l'aveu du crime. On va quand même s'assurer d'aller chercher la preuve scientifique pour venir appuyer son témoignage ou sa confession. Pour moi c'est une preuve objective, donc ça prend une place capitale dans nos dossiers parce qu'il n'y a pas de place à l'interprétation. »

Par contre, même si à première vue la trace est décrite comme étant « extrêmement importante » (sujet 2, 4 et 6) et « capitale » (sujet 3, 4), son statut semble changer une fois que l'on discute de son utilité spécifique dans l'enquête. Les enquêteurs considèrent ainsi la trace comme étant aussi « complémentaire » (sujet 1) à d'autres éléments recueillis au cours de l'investigation.

Pour d'autres, la trace est envisagée comme étant une « preuve circonstancielle » (sujet 6 et 7). De fait, au cours de leurs discours, la plupart des enquêteurs rectifient l'importance qu'ils ont donnée à la trace au début de l'entrevue. Ils expliquent que l'utilité et l'importance de la trace dépendent toujours du « cas enquêté » (sujet 3), de « l'histoire » (sujet 5, 7 et 8), du « puzzle à reconstruire » (sujet 4) et des autres éléments à disposition qui pourraient aussi servir comme moyens de preuve à la fin de l'enquête. En effet, les enquêteurs considèrent que la trace serait le vestige d'une présence ou d'une action criminelle (Margot, 2014) et qu'elle permet à « la scène de crime de parler » (sujet 2 et 6).

Sujet 4 : « Quand on a des armes à feu, ben tout le côté scientifique va nous permettre de relier une arme à un crime. C'est bien beau qu'on retrouve une arme, peu importe si c'est sur les lieux ou par après, ben il faut être en mesure d'établir si c'est cette arme-là qui a tiré le projectile. C'est par des experts scientifiques qu'on peut faire toute cette démarche-là et la produire en cour. C'est ces démarches qui font en sorte qui vient renforcer toutes les autres démarches. Tous les témoignages. Dans le fond, la trace c'est un complément. On va rencontrer des témoins qui viennent nous donner leurs perceptions d'un évènement, mais des fois les perceptions d'une personne à l'autre, même s'ils ont vu la même chose, vont être différentes. Ça va être différent selon sur quoi ils ont "focusé", et ça va différer d'une personne à l'autre. La preuve scientifique va venir nous aider à appuyer les versions des témoins. »

Cette tendance à donner une grande importance à la trace dans l'enquête puis à nuancer les propos lorsque les questions posées deviennent plus spécifiques était présente dans toutes les entrevues. Cette importance parfois exagérée par les enquêteurs va être aussi relevée plus loin lorsqu'on demandera aux enquêteurs de chiffrer l'utilité de la trace au niveau de l'identification. L'utilité de la trace dépendrait du type du crime ainsi que du cas spécifique enquêté. Même si la trace peut être au cœur des enquêtes, elle est aussi considérée comme étant complémentaire et/ou circonstancielle.

3.1.2. PERCEPTION DE L'UTILITÉ DE LA TRACE

L'utilité de la trace a été discutée en fonction des différents objectifs qu'elle peut permettre d'atteindre pendant l'enquête. D'après les enquêteurs, la trace s'avère être utile dans

l'orientation de l'enquête, dans l'élucidation du crime, dans la reconstruction du cas criminel et comme preuve pour le procès.

3.1.2.1. ORIENTER L'ENQUÊTE

En ce qui concerne le rôle de la trace au début d'une enquête, plus de la moitié des enquêteurs s'accordent pour dire qu'elle sert à orienter l'enquête. Cette fonction de la trace fait d'ailleurs partie des fonctions élémentaires énoncées dans la littérature scientifique : « la trace sert à renseigner sur divers aspects de l'activité d'intérêt et à reconstruire la structure temporelle des événements » (Ribaux, 2014). Lorsque les enquêteurs sont appelés sur une scène de crime, l'une des premières choses qu'ils vont faire c'est l'inspection de la présence de traces sur les lieux. Ils sollicitent alors les techniciens en identité judiciaire pour faire les prélèvements. Si les enquêteurs ont développé des hypothèses sur ce qui aurait pu se passer, ils vont chercher à les confirmer ou les infirmer après avoir reçu l'analyse des prélèvements qui peuvent se faire sur place. Le travail d'interprétation sur la scène de crime se fait souvent en équipe, soit avec les TIJ, soit avec des experts du LSJML.

Sujet 2 : « Donc des fois, dès le début de l'enquête on va pouvoir utiliser la preuve scientifique et les experts vont nous orienter dans notre enquête. Je me souviens de plusieurs dossiers, j'en ai plusieurs dans la tête, où les gens sur le terrain, les premiers intervenants, les patrouilleurs par exemple, pensent qu'ils font face à un meurtre. Nous avec notre œil d'enquêteur, on dit « mmm ça semble être plus un suicide ». On va donc aller chercher une expertise pour appuyer ça. Par exemple en biologie, il va y avoir une étape de préparation des traces de sang qui sont laissées par la victime qui montre que clairement ce sont elles (la personne) qui s'est auto-infligée une blessure par l'automanipulation d'une arme. »

3.1.2.2. ÉLUCIDATION DU CRIME ET IDENTIFICATION

La quasi-totalité des enquêteurs énoncent que la trace retrouvée sur la scène de crime est utile, car elle leur permet d'identifier une source. Cette identification grâce à la trace permettrait de connaître le suspect et de faciliter sa localisation. Cette perception reliée à l'utilité de la trace en tant qu'identifiant et d'individualisant ressort tant dans le cas de l'élucidation des homicides,

que des agressions sexuelles et des vols. Lorsqu'on demande aux enquêteurs au module des crimes majeurs de quantifier l'utilité de la trace dans l'élucidation des crimes, ceux en homicides chiffrent cette proportion entre 60% et 80%. En matière d'agressions sexuelles, les enquêteurs sont d'accord pour dire que la trace élucide la moitié (50%) des cas. En ce qui concerne les vols, la trace serait utile pour élucider des vols en séries plutôt que des vols ponctuels. Dans tous ces crimes, ça serait la trace d'ADN ou les traces biologiques au sens plus large qui sont perçues comme étant les plus utiles pour l'élucidation.

Sujet 6 : « Mais avec mon expérience (homicides et agressions sexuelles) on utilisait souvent les retours du laboratoire parce que ce n'est pas dans 50% que mon suspect est connu. À moins que ça soit des cas de violence conjugale ou des bagarres qui ont mal tourné la plupart des homicides sont du crime organisé ou autre alors les gens veulent nettoyer le plus possible, ils vont soit mettre le feu, soit nettoyer donc il faut qu'on utilise toutes les possibilités qu'on a et toutes les techniques d'enquêtes. Je dirais que je m'en servais pour identifier mon suspect dans au moins 60 à 70% de mes dossiers. [...] En matière d'agressions sexuelles, je dirais que 50% des dossiers, on va les arrêter, mais un 30-40% des dossiers s'élucident grâce à de la trace forensique. À peu près. C'est vraiment ce que je pense parce que je n'ai pas vérifié les statistiques, mais je dirais à peu près c'est ça. »

Sujet 3 : « Au niveau des vols, si j'ai une fois déjà pris cette personne-là et elle a été condamnée par la cour, son sang va être versé dans la banque de données génétiques. Donc si je la reprends 10 ans plus tard, la banque de données va me répondre. Le laboratoire va me dire l'ADN que vous nous avez envoyé c'est l'ADN de monsieur x. Donc on résout beaucoup plus de crimes comme ça. »

Ces résultats sont surprenants, car en les comparant aux conclusions retrouvées dans la littérature scientifique, on remarque qu'il existe un grand écart entre l'utilité perçue par les enquêteurs et l'utilité démontrée dans la recherche. Il est quand même important de mentionner et de rappeler que les enquêteurs n'avaient pas de dossiers ou de statistiques en leur présence et que ces chiffres révèlent vraiment de ce qu'ils pensent et de ce qu'ils perçoivent.

Les enquêteurs nous expliquent que la trace prend le plus d'importance dans les dossiers homicides et ceci est dû à la gravité du crime. Sur une scène de crime d'homicide, les enquêteurs

expliquent qu'ils vont faire tous les prélèvements ainsi qu'autant d'analyses que possible. C'est ce que démontre l'étude de Baskin et Sommers (2010) : dans 97% des cas d'homicides, les traces sont collectées et elles seront analysées dans 88% des cas. Par contre, ce qui est intéressant c'est l'écart entre la perception de son utilité dans l'élucidation du crime et ce que les études démontrent. Pour les enquêteurs, une proportion élevée, de 60 à 80% des cas d'homicides, serait élucidée grâce à la trace. Comme nous l'avons vu, plusieurs études démontrent que la trace forensique joue un rôle négligeable dans l'enquête policière en tant qu'identifiant de la source d'un homicide. Par exemple, l'étude de Muchielli (2006) chiffre cette proportion à 7%. Nous pensons que cet important écart retrouvé entre la perception des enquêteurs et les études scientifiques pourrait en partie être expliqué par la réalité de l'enquête. En effet, comme la collecte de trace se fait quasi systématiquement sur une scène d'homicide, cela peut amener les enquêteurs à croire qu'elle est systématiquement utile dans l'élucidation. En matière d'agressions sexuelles, nous n'avons pas trouvé d'études qui chiffrent l'utilité de la trace dans l'élucidation du crime. Certains enquêteurs s'avancent vers une proportion de 50%, alors que d'autres mettent de l'avant l'inutilité de la trace dans ce type de dossiers. Nous jugeons que ce chiffre semble être élevé en raison du fait que la trace peut être inutile dans la résolution de la question de consentement. Comme nous l'expliquent les enquêteurs, en matière d'agression sexuelle la présence de traces qui permettent d'identifier un individu ne sert pas nécessairement à élucider le crime. La trace serait surtout utile lorsqu'un des individus concernés par l'acte nie son implication. Deprez (2012) le mentionne aussi, une enquête peut toujours être déclenchée sans élément matériel. Une hypothèse qui pourrait expliquer ces différences est le fait que le terme « d'élucidation » n'a pas été prédéfini avec les enquêteurs. Nous considérons que le terme d'élucidation fait référence à l'identification ou l'arrestation d'un ou des plusieurs auteur(s) du crime. Par contre, la trace peut quand même être utile si elle permet de faire avancer l'enquête dans d'autres phases. Ainsi, lorsqu'on a analysé nos entretiens, on se rend compte que les enquêteurs ont une définition plus large de l'« élucidation » que ce qu'on entend dans cette recherche et dans les études scientifiques. Cela étant dit, cette hypothèse ne peut pas expliquer des écarts si élevés. Il faut envisager le fait que les enquêteurs tendent à surestimer l'utilité de la trace. Cette divergence identifiée nous amène à réfléchir sur ce que ces perceptions peuvent avoir comme effet sur le travail des enquêteurs. Si les enquêteurs perçoivent la trace comme étant plus utile en termes d'identification qu'elle ne l'est réellement, on peut alors s'imaginer

qu'ils investiraient beaucoup trop de ressources sur l'exploitation de ces traces. Nous l'avons vu, la trace s'avère être utile dans l'élucidation ou la liaison de crime en séries. L'efficacité de la trace augmente avec la présence de banque de données.

En ce qui concerne les vols ponctuels, la trace ne fait pas preuve d'utilité dans l'élucidation. Les enquêteurs et la recherche scientifique soulèvent plutôt une utilité dans l'élucidation des vols en série et pour lier des crimes. L'étude d'Hazard (2014) démontre que sur des scènes de crimes de cambriolages, 12% des traces ont servi à faire des identifications et parmi celles-ci 38% sont des traces de semelles, 33% sont des traces papillaires, 26% sont des traces biologiques et 3% sont des traces d'oreilles. Même si quelques enquêteurs nous ont parlé de traces papillaires, de traces de semelles et des traces d'oreilles pour lier des vols en séries, l'utilisation de ce type de traces ne semble pas être très régulier. Pour expliquer cette différence, il faut considérer le contexte plus large des études. Les études de Ribaux (2014) et de Hazard (2014) ont été établies en Suisse où des banques de données en matière de semelles et d'oreilles existent. Ce n'est pas le cas au Québec. Ainsi, nous ne pourrions pas établir de conclusions ici sur si la perception des enquêteurs se rapproche de la réalité scientifique. Par contre, considérant que ces banques de données n'existent pas, on peut comprendre pourquoi ce type de trace ne serait pas si utilisé au Québec.

Si on s'intéresse à quels types de trace est la plus utile pour élucider les crimes, les enquêteurs évoquent surtout l'ADN et les traces biologiques. Ici aussi on voit un certain écart avec les recherches. L'étude de Délémont, Lock et Ribaux (2014) démontre que sur la scène de crime, les polices scientifiques passent 70% de leurs temps à chercher des empreintes digitales et 30% à chercher d'autres types de traces. Si on chiffre l'utilité de la trace forensique et le rôle qu'elle joue dans l'enquête judiciaire en tant qu'identifiant, on conclut qu'un total de 1 à 2% des traces permettent aux experts d'extraire un profil ADN avec lequel on arrive à identifier un individu dans les banques de données et de le mettre en accusation.

Finalement, ce n'est qu'un seul enquêteur (sujet 1) qui a mentionné que la trace peut servir comme moyen de renseignement criminel qui pourrait déboucher sur une enquête policière. L'utilité de la trace en tant que moyen de renseignement est intéressante, mais nous ne pourrions pas l'évaluer dans la mesure où les crimes que nous avons décidé de comprendre ne laissent pas

une grande place au renseignement, car l'enquête ne débute qu'après que le crime soit commis. Nous ne pouvons pas évaluer pourquoi les enquêteurs n'auraient pas discuté davantage de l'utilité de la trace comme moyen de renseignement.

3.1.2.3. *COMPRENDRE LES CIRCONSTANCES DU CRIME*

Pour les enquêteurs, la trace permet également de reconstruire le cas criminel au cours de l'enquête. Grâce à la trace, la reconstruction de cas peut se faire soit en appuyant les témoignages soit en permettant de corroborer les versions des victimes et des suspects. La reconstruction de cas peut aussi s'exprimer sous le terme « *bâtir le dossier* » (sujets 2, 5, 8) ou « *appuyer la preuve au dossier* » (sujets 2, 7, 8).

C'est la totalité des enquêteurs qui ont attribué ce rôle à la trace durant l'enquête. Certains enquêteurs ont aussi fait un lien entre la reconstruction de l'évènement criminel et la criminologie : la trace permettrait de donner des renseignements sur le degré de planification du crime. Si des signes pointant vers un certain degré de planification sont retrouvés, cela aurait un effet sur la dernière étape de l'enquête au niveau du procès et de la sentence. Nous verrons ce dernier point dans la section 1.2.3.

Sujet 7 : « Ben c'est ça, bâtir, venir appuyer. Ce n'est pas bâtir l'enquête. C'est vraiment venir appuyer la preuve au dossier. Appuyer les verbalisations de victimes, témoins. Ça vient confirmer la preuve qu'on a. Ça vient appuyer ce qu'on prédit. Je te donne un exemple. On passe le polylight ici, il y a du sperme à 3-4 places, ben on va pouvoir dire que ça, c'est une substance biologique, on ne pourra pas dire directement que c'est du sperme, mais on va dire que c'est une substance biologique humaine puis suite aux prélèvements on va l'envoyer au labo, ça va nous confirmer que c'est du sperme et de ça on va avoir l'ADN. Puis suite à des échantillons qu'on va prendre de la victime ou du suspect si on en a ça va venir nous confirmer des histoires que c'est bien vrai. »

La trace est aussi un moyen utilisé par les enquêteurs (sujets 2, 5, 8) durant les interrogatoires pour arriver à des aveux des suspects. Ce dernier point a surtout été relevé par les enquêteurs qui travaillent sur des dossiers d'homicides et d'agressions sexuelles. Dans le cas des agressions sexuelles, la trace dans l'interrogatoire permet de corroborer la version des victimes et d'appuyer

leur verbalisation dans certains cas. C'est ce qu'explique Deprez (2012) dans son étude sur les agressions sexuelles : en pratique la trace scientifique peut influencer les interrogatoires et témoignages construits à partir des conclusions scientifiques. Les enquêteurs tentent d'obtenir des aveux de la personne mise en cause par l'expertise, mais ça leur permet aussi d'abandonner certaines pistes initialement envisagées.

Sujet 8 : « La preuve est indirectement reliée à ce que les individus vont nous dire en interview. Si tu n'as pratiquement pas de preuve, c'est très difficile de faire parler les individus. Si tu as beaucoup de preuves c'est relativement facile de faire parler les individus. A ce moment-là, tu n'as plus besoin de savoir pourquoi elle dit qu'il l'a fait t'as juste besoin de savoir pourquoi il la fait (l'agression sexuelle). »

3.1.2.4. UTILITÉ AU TRIBUNAL

Finally, après avoir évalué l'utilité de la trace pour orienter, reconstruire et comprendre les circonstances du crime, la présence de traces s'avère être utile au moment de la présentation du dossier au procureur. Les enquêteurs remarquent que plus il y a des preuves au dossier, plus il y aurait des chances d'arriver à une condamnation. Comme l'explique l'étude de Délémont et coll. (2014), la trace présentée comme preuve permet de renforcer l'affaire. Les enquêteurs notent aussi qu'il est important de reconnaître qu'un dossier ne nécessite pas la présence de trace matérielle comme preuve pour être acceptée à la cour. Cette dernière affirmation serait surtout vraie en matière d'agression sexuelle. La présence de traces matérielles comme preuve dans les dossiers d'homicide semble être la plus importante.

Sujet 8 : « C'est vraiment la base de voir toutes les techniques d'enquêtes qu'on peut utiliser avec le laboratoire, l'identité judiciaire. Puis, on récolte la preuve le plus qu'on peut. Si on a le plus de preuve possible, on sait qu'un procureur va rencontrer son fardeau à la cour en pré sentence devant un juge. On envoie donc le dossier à la cour pour qu'il soit étudié par un procureur. Le procureur son travail c'est de regarder ce qu'on a accumulé comme éléments de preuve et lui il regarde s'il est capable de rencontrer son fardeau, si oui, on rencontre les victimes »

Bien entendu, l'étape finale d'une enquête c'est le procès qui se déroule au tribunal. La police, ayant entamé son enquête, espère avoir recueilli autant de preuve qu'il sera nécessaire pour pouvoir porter des accusations contre le condamné. Comme le rapporte le sujet 7, « you achieve your goals once you went through court ». Au tribunal, la trace est utilisée pour combler différents rôles et est utilisée au sein de différentes stratégies. Tout d'abord, la trace semble avoir un pouvoir convaincant auprès des juges. Contrairement à d'autres moyens de preuves, les enquêteurs considèrent la trace comme étant objective. Grâce à cette objectivité perçue, elle serait la preuve qui permet de convaincre le juge hors de tout doute raisonnable. Par contre, comme nous l'avons mentionné, un dossier peut être accepté en cour sans présence de trace, mais les enquêteurs ont l'impression qu'elle est généralement très importante pour porter des accusations et pour faire plaider coupable l'accusé. La présence de trace dans le dossier est aussi nécessaire pour contrecarrer les propositions de la défense.

Sujet 4 : « Aussi la preuve scientifique va souvent nous aider à contrecarrer des défenses et des alibis que les accusés vont venir présenter à un moment donné ou un autre. Des fois ils vont présenter des justifications possibles pour leur présence sur les lieux, mais des fois l'ADN ou les preuves scientifiques vont venir contrecarrer ces versions-là et les alibis là et nous permettre de gagner nos dossiers. Dans le fond ce n'est pas compliqué, les preuves scientifiques, comment qu'elles tranchent, c'est qu'on veut trouver la vérité. Et les preuves scientifiques elles ne mentent pas, elles ne seront pas altérables. Elles sont là, elles sont là, elles ne sont pas là, elles ne sont pas là. Elles ne peuvent pas changer des versions. Oui elles sont interprétables, mais c'est fait par des experts. Des fois ça va amener à ce que l'on ne peut pas s'en servir, mais ce n'est pas la majorité des cas, mais c'est quelque chose qui nous aide à trouver la vérité dans une enquête. »

Il est aussi intéressant de s'attarder à cette situation pour une deuxième raison. On remarque qu'il existe une disjonction entre la manière dont les enquêteurs perçoivent leur travail et la manière dont les scientifiques le définissent. Alors que certains enquêteurs « cherchent à trouver la vérité », les scientifiques expliquent que le travail d'enquête et la recherche de vérité sont deux choses distinctes. Bittner (date) et Brodeur (2007) font la différence entre le travail d'enquête criminelle et la véritable quête de la connaissance. La vérité prend en considération toutes les informations, même si elles se contredisent. Dans l'enquête criminelle, il semble y

avoir plutôt un flux d'information qui va dans le même sens. Les enquêteurs peuvent ignorer les informations qui ne viennent pas confirmer les éléments. Cette vision de l'enquête peut être retrouvée dans les récits des enquêteurs lorsqu'ils décrivent leur travail comme étant le fait « d'avoir le plus de preuves possible ».

Sujet 8 : « Fait que le plan d'enquête il n'est pas vraiment important, mais la preuve qui m'a amené à faire un dossier à la cour ça c'est hyper important parce qu'ici au Québec et au Canada ça prend une preuve hors de tout doute raisonnable. Donc aussitôt où tu crées un doute il va être libéré. Si tu ne veux pas qu'il soit libéré, c'est le plus de preuve possible. »

Plusieurs enquêteurs se sont aussi exprimés en ce qui concerne le poids qu'aurait la trace en tant que preuve. On remarque qu'ils ne s'expriment pas de la même façon et n'ont pas nécessairement la même perception des choses. Dans les cas où la trace sert avant tout comme preuve, ça ne serait pas la vérité qui importe, mais l'accumulation d'éléments de preuve qui serait centrale. Plus il y a des traces présentes au dossier, plus il y a des chances de condamner le coupable.

Finalement, au niveau de la sentence, si dans l'étape intermédiaire d'une enquête les enquêteurs arrivent à établir un certain degré de planification grâce à la trace, la trace peut influencer la décision du juge sur la gravité. Même si par définition la trace n'a pas de fonction en tant qu'élément convaincant au tribunal, on comprend que pour la réalité des enquêteurs elle joue un rôle important au tribunal simplement par sa présence dans un dossier. Les enquêteurs et la recherche scientifique nous indiquent qu'un dossier a plus de chance d'être accepté par le procureur s'il existe des éléments matériels comme preuve. De plus, la présence de trace peut porter des indications sur les degrés de planification du crime ce qui peut aider les juges à établir la gravité de la sentence.

Sujet 1 : « Tu sais, ça va venir appuyer la cause. Mais à la limite, par des témoignages bien prélevés, solides, ça peut juste avec des témoignages appuyer la théorie de cause et rendre quelqu'un coupable du crime. Les éléments forensiques peuvent venir appuyer au niveau de la sentence. Le procureur va pouvoir mettre sur la table tant les témoignages que les éléments

recueillis en forensique pour dire voici la gravité qui fait en sorte qu'il va avoir une sentence plus élevée qu'un autre. »

3.1.2.5. LES LIMITES DE LA TRACE

La question des limites de la trace a aussi été discutée avec les enquêteurs. Au niveau de l'enquête, c'est surtout en matière d'agressions sexuelles que celles-ci ressortent. Dans le cas des homicides, si l'individu responsable du crime est présent sur la scène de crime ou se livre à la police et confesse ses actions, les enquêteurs vont quand même procéder à des analyses de traces pour corroborer la version du suspect. Dans le cas des agressions sexuelles, même si des traces sont retrouvées et indiquent la présence d'une personne, la question au centre de l'enquête reste d'établir s'il y a eu un consentement entre les individus concernés par l'acte. Or, la présence de traces biologiques ne permet pas toujours de résoudre cette question. Si le suspect avoue avoir eu des relations sexuelles avec la victime, il n'est pas surprenant de retrouver des traces sur les lieux du crime. Leur présence est donc inutile pour l'élucidation du crime. La trace est aussi inutile dans le cas de « cold cases » ou de « dossiers survivants ». Toute agression sexuelle qui est reportée 5 jours après le crime est investiguée grâce à d'autres moyens que l'utilisation de la trousse médico-légale.

Sujet 6 : « Chaque cas est particulier. Mais il faut informer la victime que souvent ce n'est pas parce qu'on ne la croit pas, on va déposer le dossier et la couronne va l'autoriser, mais c'est le juge qui doit trancher. Le juge son fardeau il doit prendre une décision hors de tout doute raisonnable. Alors si l'accusé est sous doute... le juge est tenu par la loi de ne pas l'accuser. Ce n'est pas parce qu'il ne croit pas la victime c'est juste parce qu'il doit être sûr, sans doute. Il y a beaucoup de dossiers comme ça. On va de l'avant quand même. La preuve forensique n'a aucune utilité à ce moment, c'est vraiment une question de la version de la victime vs la version de l'accusé. Donc c'est difficile. »

3.2. AVENUES DE LA CRIMINALISTIQUE

3.2.1. LE LABORATOIRE DE SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE

Dans cette partie nous nous intéressons aux relations entre les enquêteurs et les techniciens policiers ainsi que ceux du LSJML. Comme nous l'avons vu et comme nous l'expliquent les enquêteurs, les experts du LSJML ont la responsabilité de faire l'analyse des prélèvements, mais aussi d'indiquer quelles sont les limites de ces prélèvements en fonction du cas investigué. Dans quelques cas spécifiques, certains experts du LSJML font les prélèvements sur la scène de crime lorsque ceux-ci dépassent les compétences de TIJ.

En ce qui concerne les relations entre les enquêteurs et les experts du LSJML, il y a concordance pour dire que les experts sont performants dans leurs différents domaines et leurs différentes expertises. De plus, en ce qui concerne les délais de traitement des dossiers, il semble y avoir eu une amélioration dans les dernières années. Les dossiers de crimes graves, tels les homicides, sont toujours priorités et traités en urgence. Les enquêteurs ont toutefois rapporté des délais qui peuvent être longs pour les crimes moins graves. Ces délais semblent exister depuis longtemps (une dizaine d'années) et ne semblent s'améliorer que légèrement avec le temps. Pour ces derniers, la rapidité des analyses peut interférer avec l'avancement de l'enquête. La recherche scientifique démontre que l'examen de la scène de crime et l'utilisation de la trace dans l'enquête dépendent du rendement de la police scientifique (Julian et coll., 2010). La réussite des premières étapes et donc du reste de l'enquête dépend des compétences des techniciens en identité judiciaire (Girod et coll., 2003). Ces facteurs ne semblent pas préoccuper les enquêteurs même si tout le processus d'enquête en dépend. Il est possible que comme les enquêteurs ne font pas par eux même les prélèvements ou les analyses, ils ignorent l'importance que ceux-ci pourraient avoir sur l'enquête.

Sujet 2 : « On essaye de prioriser. C'est sûr si j'ai 250 dossiers par effraction puis moi j'arrive avec mon meurtre, c'est sûr qu'ils vont avoir le réflexe de prioriser mon dossier d'homicide. C'est sûr qu'il y a un choix à faire. Au niveau des homicides et des agressions sexuelles et des crimes graves, on a une très bonne réponse du laboratoire. [...] Et ils sont

reconnus, je vous dirai, par le système judiciaire. Ils ont une place importante, leurs opinions sont prises en compte par les tribunaux. Donc je pense qu'ils ont un processus rigoureux et c'est tout à leur honneur parce qu'on a besoin de cette expertise-là. »

La compétence des techniciens en identité judiciaire et les relations avec le LSJML ne semblent pas avoir d'effet négatif sur le taux d'élucidation des crimes et ne sont pas considérés comme des facteurs extérieurs qui pourraient affecter le rendement des enquêteurs. Les enquêteurs trouvent que les techniciens sont très performants dans leurs tâches de collecte des traces. Comme nous l'avons vu, ce qui handicaperait l'avancement de l'enquête serait plutôt lié à des limites intrinsèques à la trace.

3.2.2. BESOIN D'INFORMATION ET DE CENTRALISATION

En ce qui concerne les besoins et les recommandations, les enquêteurs se sont exprimés sur plusieurs sujets. Un des besoins qui a été le plus revendiqué est la nécessité d'avoir plus de communication et d'échanges de renseignements en ce qui a trait à la criminalistique au sein des bureaux d'enquête. Certains interviewés trouvent qu'il est nécessaire d'avoir des séances d'information au sein des postes. Ils ne trouvent pas qu'il est nécessaire de participer à des colloques ou de séances d'informations très poussées. Ces séances d'information seraient utiles pour partager des connaissances, mais aussi pour former les enquêteurs sur les nouveautés en forensique. Elles peuvent parvenir des techniciens en identité judiciaire ou des experts du LSJML. D'autre part, le sujet 6 explique que les enquêteurs dans les bureaux d'enquêtes spécialisés ont souvent quelques années d'expérience comme enquêteurs avant d'arriver. Ces enquêteurs peuvent changer de module à leurs arrivées et commencer à couvrir des scènes de crimes qu'ils n'ont pas fait avant. Or, ce ne sont pas toujours les mêmes types de traces qui sont recherchées sur les différentes scènes de crimes et il serait intéressant de faire des formations continues en matière de traces. Ces nouvelles connaissances pourraient être amenées par plus de partage d'informations entre les différents postes de polices, entre les enquêteurs et le LSJML et entre les enquêteurs et les TIJ. Les enquêteurs espèrent que ces échanges pourraient leur ouvrir des possibilités en ce qui concerne le type de preuve auxquels ils pourraient avoir accès. Par exemple, certains enquêteurs pensent que s'ils ont plus de connaissance sur les techniques de collecte et d'analyse, ils pourraient s'adapter sur les scènes de crimes en ayant de nouvelles

idées sur ce qu'ils pourraient demander aux TIJ. En tant que scientifiques, nous pensons qu'en effet, plus d'information sur les techniques forensiques pourrait générer des connaissances au sein des postes de police. Les avantages que cela apporterait ont été soulevés par les enquêteurs : un accès aux nouveautés en ce qui concerne les techniques de prélèvements et plus d'options sur les scènes de crimes. Les enquêteurs auront aussi accès à ce qui se fait à l'international et commenceront peut-être à réfléchir au besoin d'avoir des banques de données en matière de semelles, d'oreilles et même d'outils.

Sujet 3 : « je ne suis pas informé parce qu'il n'y a pas de formations tenues sur ce qui se fait ailleurs, qu'est-ce qui s'en vient, qu'est-ce qu'on pourrait essayer ou imiter chez nous. Il faut lire nous-mêmes pour s'informer. Il n'y a plus d'argent nulle part. On ne fait pas de recherche nous. Mais je sais qu'on n'est pas fermé à en faire non plus. Il y a de la formation qui se donne ailleurs [...] Donc je ne sais ce que je pourrais changer pour que ça aille mieux, mais c'est clair que la formation c'est capital. Par exemple, l'empreinte d'oreille c'est tout aussi valable que l'empreinte digitale, mais on ne le sait pas et on passe une trace d'oreille sur une fenêtre ben on ne la prélèvera pas. Si tu ne le sais pas tu ne le feras pas donc c'est super important la formation. [...] Donc c'est la formation qui est capitale. L'information. Je pense. C'est un gros manque chez nous. »

Sujet 5 : « Oui parce qu'il y a sûrement des nouveautés que nous on n'est pas au courant qui se fait. C'est sûr qu'il y a toujours des nouveautés puis on le sait quand soit on fait une demande ou qu'il nous donne un résultat X ou si quelqu'un du bureau dit « hé dans tel dossier ils ont trouvé un profil parce qu'ils ont une nouvelle de la Chine, ils vont plus loin », ça pourrait être utile [...]. Mais je ne crois pas qu'il y'a tant que ça de changements, mais encore là on peut être surpris des nouveautés. Il faut s'assurer que les enquêteurs soient au courant des nouveautés qui pourraient se faire. Comme la poudre d'or, je ne savais pas que ça existait jusqu'à tant qu'un technicien m'en a parlé. »

D'autres enquêteurs toutefois ne partagent pas ce point de vue et trouvent que plus d'informations sur les avancées en criminalistique et les techniques de prélèvement et/ou d'analyse ne sont pas nécessaires. Cette pensée à cause du fait que ce ne sont pas eux qui procèdent aux prélèvements. En réfléchissant avec les techniciens sur la scène de crime, les

enquêteurs décident des prélèvements à faire, mais ce sont les techniciens en identité judiciaire qui s'occupent des prélèvements et des connaissances en matière de forensique.

Une autre recommandation qui a aussi été mentionnée serait un manque de formation continue en matière de criminalistique concernant les patrouilleurs. À Montréal notamment, les patrouilleurs ont la responsabilité de protéger la scène de crime et d'appeler du renfort. En ce qui concerne les formations concernant les patrouilleurs, les avis étaient mitigés, car certains enquêteurs pensent qu'il est nécessaire de faire des rappels alors que d'autres pensent que les patrouilleurs ne font que des prélèvements simples pour lesquels ils sont bien entraînés lors de la formation de police à Nicolet. Le sujet 1 a mentionné que plus de formation en criminalistique serait intéressante pour les patrouilleurs pour enlever « l'espèce de pensée magique » qu'ils pourraient avoir par rapport aux traces. La « pensée magique » serait relié au fait de penser que la trace peut « résoudre toute affaire ». En région, la situation est plus délicate, car les patrouilleurs peuvent être amenés à faire certains prélèvements et c'est à ces endroits-là que plus de connaissances en criminalistique seraient nécessaires. Il est parfois plus difficile à faire déplacer les TIJ en région et ce sont les patrouilleurs qui vont faire des prélèvements qu'ils n'ont pas l'habitude de faire. C'est des prélèvements qu'ils ont appris à Nicolet (l'école de police) mais qu'ils n'ont pas nécessairement eu la chance de pratiquer souvent par après. Certains autres besoins ont aussi été exprimés, mais n'étaient pas nécessairement signalés par une majorité. Plusieurs enquêteurs au SPVM ont aussi relevé un manque de proximité entre les différents soutiens techniques. La SQ a son propre groupe de techniciens en identité judiciaire et le LSJML se situe dans le même édifice que leur siège social à Montréal. Au niveau du SPVM, les unités d'enquêtes sont séparées dans quatre régions géographiques distinctes à Montréal : nord, ouest, sud, est. Les analyses des prélèvements se font au LSJML qui est séparé géographiquement des unités d'enquête. Ainsi, une augmentation de proximité et une meilleure accessibilité pourraient faciliter le travail des enquêteurs et leur faire gagner du temps.

Sujet 3 : « je pense qu'il manque de proximité entre le soutien technologique, le technicien en scène de crime... ce qui serait bien c'est qu'il y ait une proximité. Qu'on ait peut-être quelqu'un avec nous qui fait partie de l'équipe. Mais encore une fois c'est une question

d'argent. Ce n'est pas le service qui n'existe pas, mais c'est un manque de sous. S'il y a plus de formations, une meilleure accessibilité. »

Ainsi, à la lumière de l'analyse des entrevues, il a été possible de répondre à notre objectif principal et nos sous-objectifs. De manière générale, les enquêteurs considèrent la trace forensique comme étant utile dans l'élucidation des crimes et ce dans les 3 types de crimes sur lesquels nous nous sommes penchés. La trace serait aussi utile dans les 3 différentes étapes de l'enquête : la recherche et la localisation, la structuration de la preuve et la condamnation. L'utilité perçue de la trace dans les étapes de reconstruction et de condamnation concorde avec la recherche scientifique. En effet, la trace sert aux enquêteurs à orienter l'enquête, comprendre les circonstances du crime et convaincre les juges. En ce qui concerne l'élucidation des crimes qui se réfère à l'étape de localisation et de l'arrestation des auteurs du crime, la perception des enquêteurs diverge grandement des résultats retrouvés dans la recherche scientifique. En effet, les enquêteurs qui travaillent sur les cas d'homicides sont ceux qui rapportent une utilité très importante de la trace dans l'élucidation. La différence de proportion entre l'utilité perçue et l'utilité étudiée est trop grande pour être attribuée aux hypothèses explicatives que nous avons émis. Ainsi, il a été raisonnable de déduire que les enquêteurs surestiment l'utilité de la trace dans l'élucidation des crimes. Cette surestimation peut ralentir le travail des enquêteurs dans la mesure où ils peuvent s'attarder sur des pistes qui ne sont pas fructueuses et qui ne permettraient pas de faire avancer l'enquête. D'autre part, le budget qui est assigné à l'utilisation de la trace peut être reparti différemment. Il semble que les enquêteurs sous-estiment l'utilité de certaines traces dans le cas de vols en séries comme les cambriolages. Les études démontrent que l'utilisation de traces, telles celles des souliers (Girod, Champod, & Ribaux, 2008), des oreilles et des outils permettent d'élucider de plus en plus de cas (Ribaux & Birrer, 2008). Suite à cette recherche on peut se demander comment et pourquoi les enquêteurs aurait une perception qui s'éloigne tant de la réalité ? Quelles seraient leurs réactions vis-à-vis de nos résultats et est-ce qu'ils seraient prêts à concevoir les choses différemment et à introduire des changements dans leurs façons d'élucider des crimes?

4. PARTIE INTÉGRATIVE

En décomposant les centres d'intérêts de cette recherche, on remarque qu'elle s'intéresse à deux objets d'études distincts : les enquêteurs (leurs perceptions) et la trace forensique (son utilisation).

Pour commencer, les enquêteurs, fonctionnaires policiers, font avant tout parti du système pénal. La police vise à établir un certain ordre, à punir les criminels et à faire de la prévention en espérant diminuer le taux de criminalité au cours du temps. Ces activités policières font partie des thèmes qui ont évoqués (et qui évoquent toujours) l'intérêt de divers chercheurs en criminologie. Les chercheurs évaluent ces activités et tentent de proposer des moyens pour en améliorer l'efficacité. Cette étude s'est intéressée à comprendre l'utilisation de la trace par les enquêteurs pour ensuite évaluer son efficacité.

D'un autre côté, la trace forensique peut être considérée comme le cœur d'intérêt de la police scientifique. La trace possède des fonctions en matière d'investigation dans une enquête ainsi que dans le renseignement criminel. Comme nous l'avons vu, au cours d'une enquête, la trace joue plusieurs rôles. Elle permet de voir si la trace appartient à tel individu fiché, à lier des affaires entre elles, à identifier la nature et le profil de la source, à mettre en relation un criminel et une victime, à désigner le lieu de provenance d'une activité et à reconstruire un événement (Ribaux, 2014). La trace matérielle est donc un outil parmi d'autres, utilisée par les enquêteurs dans leurs investigations dans le but de reconstruire des événements. L'exploitation des traces matérielles peut dévoiler de nouvelles perspectives pour comprendre l'ampleur et la dynamique de certains phénomènes. Elle peut aussi servir à la résolution des cas.

La dimension intégrative de la criminologie et de la science forensique dans cette recherche peut donc être exploitée à plusieurs niveaux. À un niveau superficiel et évident, cette recherche est intégrative dans la mesure où elle s'intéresse à deux objets d'études qui relèvent chacun d'une des deux disciplines. Il est aussi intéressant de considérer cette recherche en la considérant comme étant une recherche criminologique qui prend comme objet d'étude la police scientifique, et plus exactement, la trace. La recherche permet de mieux comprendre le travail

d'un enquêteur de manière générale, mais aussi de comprendre la place que prend la trace forensique dans l'enquête. Cette trace est la pièce la plus élémentaire pour reconstruire les activités criminelles (Rossy & Mulone, 2015). D'un point de vue criminologique, la trace peut être utilisée pour reconstruire un comportement ou un modus operandi (Jeuniaux et al., 2018) qui permettrait, entre autres, d'élucider des crimes.

Ainsi, cette recherche évalue l'efficacité de la trace dans les enquêtes et reproduit ce que décrit Bieber (2006) : la criminologie peut prendre pour objet la police scientifique elle-même afin d'évaluer son efficacité. Ce travail permet donc de mieux saisir l'usage des savoirs forensiques par la police (et tout particulièrement les enquêteurs) ainsi que de mieux comprendre en quoi et comment les forensiciens sont utiles aux enquêtes.

Finalement, il sera plus simple de dire qu'en soit, cette recherche intègre les disciplines de criminologie et de science forensique de manière indistincte. La recherche perdrait toute son essence en laissant de côté l'une ou l'autre des deux disciplines ; elle se définit par son intégration. La perception des enquêteurs vis-à-vis de l'utilité de la trace dans l'élucidation des crimes en a été le centre d'intérêt.

CONCLUSION

Nous l'avons vu, la trace est perçue comme étant utile à différents niveaux de l'enquête. Cette utilité varie en fonction des crimes et en fonction des cas enquêtés. Comme le démontre la recherche scientifique, les enquêteurs utilisent la trace pour identifier un suspect, pour orienter l'enquête, pour bâtir le dossier et pour avoir le plus d'éléments de preuves. Nos résultats ont aussi mis en évidence un écart entre la perception des enquêteurs et les résultats retrouvés dans la littérature en ce qui concerne l'utilité de la trace forensique dans l'élucidation des crimes. Les enquêteurs auraient une confiance exagérée quant à l'utilité de la trace forensique dans l'élucidation des homicides et des agressions sexuelles. La trace ne semble pas prendre une place importante dans les vols ou dans les vols en séries. Nous avons relevé différentes explications qui pourraient, en partie, rendre compte de ces disparités. En général, on peut dire

que les enquêteurs surestiment l'utilité de la trace dans l'élucidation des crimes. Cet écart entre la perception des enquêteurs et les résultats scientifiques quant à l'utilité de la trace cause problème car elle peut engendrer une mal utilisation de la trace. Les enquêteurs misent leurs ressources sur les cas d'homicides et d'agressions sexuelles car ce sont des crimes graves alors que la trace s'avère avoir une utilité négligeable. Ces ressources peuvent être mises ailleurs tel dans les formations ou dans la création de banques de données. Comme nous l'avons vu, les banques de données ont des retombées positives sur le taux d'élucidation dans certains types de crimes.

Finalement, bien que cette recherche ne s'intéresse pas à la trace numérique, plusieurs enquêteurs se sont exprimés sur ce sujet. L'importance des traces numériques dans les enquêtes a été soulevée à plusieurs reprises. Elles semblent jouer un rôle très important pour comprendre les circonstances du crime que ça soit avant, pendant ou après l'évènement. Ainsi, les enquêteurs ont aussi reporté des retards dans certaines techniques et méthodes d'investigation numérique. En matière d'outils numériques, le SPVM n'a pas nécessairement le budget pour se procurer des outils. Dans le cas de dossiers graves ou plus compliqués, les enquêteurs peuvent faire des demandes à la police provinciale, fédérale ou internationale pour avoir accès à certaines technologies. Il serait donc intéressant de se pencher sur les mêmes objectifs mais en fonction de l'utilité de la trace numérique.

RÉFÉRENCES

1. Bieber, F. R. (2006) Turning Base Hits into Earned Runs: Improving the Effectiveness of Forensic DNA Data Bank Programs. *The Journal of Law, Medicine & Ethics*, 34(2): 222–233.
2. Bitzer S. et al. (2015) Utility of the clue. *Science & Justice*. On-line.
3. Bond, J. W., & Hammond, C. (2008). The value of DNA material recovered from crime scenes. *Journal of forensic sciences*, 53(4), 797-801.
4. Brodeur, J. P, « L'enquête criminelle », *Criminologie*, vol 38, no. 2, 2005, 39-64
5. Brodeur, J.P. (2007). An encounter with Egon Bittner. *Crime, Law and Social Change*, 48(3), 105-132.
6. Brodeur, J.P. (2010). *The policing web*. Oxford University Press., Chapitre 6
7. Burrows, J., & Tarling, R. (2004). Measuring the impact of forensic science in detecting burglary and autocrime offences. *Science & justice*, 44(4), 217-222.
8. Coiffait, P.E. (2006). Vérité scientifique et justice pénale.
9. Coquoz, R., Comte, J., Hall, D., Hicks, T., & Taroni, F. (2013). *Preuve par l'ADN: La génétique au service de la justice*. PPUR Presses polytechniques.
10. Crispino, F. (2008) *Science & Justice* 48.
11. Crispino et al., (2011) Forensic science – A true science? *AJFS*, Vol. 43 (2-3): pp. 157-176.

12. Crispino, F. (2006), *Le principe de Locard est-il scientifique? Ou analyse de la scientificité des principes fondamentaux de la criminalistique*. Thèse de doctorat, Institut de police scientifique. Ecole de sciences criminelles. Faculté de droit et des sciences criminelles, Université de Lausanne: Lausanne
13. Delémont, O., Lock, E., & Ribaux, O. (2014). Forensic science And criminal investigation. In *Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice* (pp. 1754-1763). Springer New York.
14. Eck, JE. (1983), *Solving crimes: The investigation of burglary and robbery*
15. Service de Police de la Ville de Montréal. (2018). Enquêtes spécialisées. Retrieved July 24, 2018, from <https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Qui-fait-quoi/Enquetes-specialisees->
16. Desprez, F. (2012). Preuve et conviction du juge en matière d'agressions sexuelles. *Archives de politique criminelle*, (34), 45–69.
17. Girod, A., Champod, C., & Ribaux, O. (2008). *Traces de souliers*. PPUR presses polytechniques.
18. Statistiques Canada. (2016). Les ressources policières au Canada, 2015 [Gouvernement du Canada]. Retrieved July 24, 2018, from <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14323-fra.htm>
19. Greenwood, P. W., & Petersiua, J. (1975). *The Criminal Investigation Process* volume I: Summary and policy Implications
20. Gross, H. (1893) *Handbuch für Untersuchungsrichter als System der Kriminalistik*. Graz: Leuschner und Lubensky

21. Hazard, D. (2014). La pertinence en science forensique: une (en)quête épistémologique et empirique. Thèse de doctorat ESC
22. Innes, Martin 2003. *Investigating murder: detective work and the police response to criminal homicide*. Clarendon Studies in Criminology, Oxford: Oxford University Press.
23. Jackson et al. "The nature of forensic science opinion - a possible framework to guide thinking and practice in investigations and in court proceedings". *Science & Justice*. 2006;46(1):33-4
24. Jalby, C. (2010). Quel rôle dans l'administration de la preuve?. *Que sais-je?*, 2, 17-23.
25. Jeuniaux, P., De Moor, S., Robert, L., Renard, B., Stappers, C., & Vanvooren, V. (2018). Reconstruction and study of offending trajectories through forensic evidence - an illustration using a forensic DNA database. In *The Routledge International Handbook of Forensic Intelligence and Criminology* (pp. 177–190). Routledge; Londen.
26. Kalifa, D., & Flynn, M. J. (2005). Criminal Investigators at the Fin-de-siècle. *Yale French Studies*, 36-47.
27. Kebbell, M. R., & Milne, R. (1998). Police officers' perceptions of eyewitness performance in forensic investigations. *The Journal of Social Psychology*, 138(3), 323-330.
28. Kind, S. S. (1994). Crime investigation and the criminal trial: a three chapter paradigm of evidence. *Journal of the Forensic Science Society*, 34(3), 155-164.

29. Locard, E. (1912) 'Chronique latine', *Archives d'anthropologie criminelle, de médecine légale et de psychologie normale et pathologique*, 27: 59 – 66.
30. Locard, E. (1920). *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques*. E. Flammarion.
31. Marks, M. (2004). Researching Police Transformation: The Ethnographic Imperative. *The British Journal of Criminology*, 44(6), 866–888.
<https://doi.org/10.1093/bjc/azh049>
32. Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2010). Corps de police municipaux au Québec [Gouvernement du Québec]. Retrieved August 9, 2018, from <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/quebec/services-de-police/police-municipale.html>
33. Mucchielli, L. (2006). L'élucidation des homicides: de l'enchantement technologique à l'analyse du travail des enquêteurs de police judiciaire. *Déviance et société*, 30(1), 91-119.
34. Ocqueteau, F., & Pichon, P. (2011). Les impacts discutables de l'identification biométrique et de la traçabilité des personnes dans les pratiques policières. *L'identification biométrique. Champs, acteurs, enjeux et controverses*, 217-234.
35. Sûreté du Québec. (n.d.). Offre de service [Gouvernement du Québec]. Retrieved August 23, 2018, from <https://www.sq.gouv.qc.ca/services/offre-service/>
36. P. Margot (2014) Traçologie: la trace, vecteur fondamental de la police scientifique. RIPCTS, Vol. 1: p.76.
37. Parker, B. (1963). The status of forensic science in the administration of criminal justice. *Rev. Jur. UPR*, 32, 405.
38. Pogrebin, M., International Assoc of Chiefs of Police, United States of America, Northwestern University, School of Law, Managing Editor, & United States of

- America. (1976). Some observations of the detective role. *Journal of Police Science and Administration*, 4, 227-238.
39. Reiner, R. (1982). Who Are the Police? *The Political Quarterly*, 53(2), 165–180.
40. Ribaux, O., & Birrer, S. (2008). Système de suivi et d'analyse des cambriolages appliqué dans des polices suisses, 18.
41. Rossy, Q., & Mulone, M. (2015). Préface- Approche collaborative de construction de connaissances en sciences criminelles, 63(3).
42. Ribaux, O. (2014). *Police scientifique: Le renseignement par la trace*. PPUR Presses polytechniques.
43. Ribaux, O., & Margot, P. (1999). Inference structures for crime analysis and intelligence: the example of burglary using forensic science data. *Forensic Science International*, 100(3), 193-210.
44. Ribaux, O., Girod, A., Walsh, S. J., Margot, P., Mizrahi, S., & Clivaz, V. (2003). Forensic intelligence and crime analysis. *Law, Probability and Risk*, 2(1), 47-60.
45. Ribaux, O., Roux, C., & Crispino, F. (2016). Expressing the value of forensic science in policing. *Australian Journal of Forensic Sciences*, 1-13.
46. Rossy, Q., & Ribaux, O. (2012). La conception de schémas relationnels en analyse criminelle: au-delà de la maîtrise des outils. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 65(3), 345-362.
47. Roux, C., Crispino, F., & Ribaux, O. (2012). From forensics to forensic science. *Current Issues Crim. Just.*, 24, 7.

48. Ministère de la sécurité publique. (2016). *La criminalité au Québec en 2015 : principales tendances* (p. 47). Gouvernement du Québec. Retrieved from https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2016/criminalite_2015.pdf
49. Savard, D. (2018). Technicien en identité judiciaire. Retrieved July 24, 2018, from https://www.metiers-quebec.org/chimie/tech_identite.html
50. Dufour, C., & Gazo, D. (2012). Techniques d'échantillonnage
51. White, J. H., Lester, D., Gentile, M., & Rosenbleeth, J. (2011). The utilization of forensic science and criminal profiling for capturing serial killers. *Forensic science international, 209*(1), 160-165.
52. Willman, M. T., & Snortum, J. R. (1984). Detective work: The criminal investigation process in a medium-size police department. *Crim. Just. Rev.*, 9,33.
53. Wilson, D. B., McClure, D., & Weisburd, D. (2010). Does forensic DNA help to solve crime? The benefit of sophisticated answers to naive questions. *Journal of Contemporary Criminal Justice, 26*(4), 458-469

ANNEXE : GRILLE D'ENTREVUE

Question d'introduction : Est-ce que vous pouvez me parler de votre parcours de quand vous avez commencé avec la police jusqu'à aujourd'hui ? Je serais surtout intéressé de connaître votre parcours d'enquêteur

Et par rapport à vos connaissances sur la trace forensique, est-ce que vous pouvez me raconter un peu quel type de formation vous aviez et d'où vient votre expertise ?

Est-ce que vous pouvez m'expliquer un peu le déroulement dans l'organisation ?

1) Usage de la trace forensique dans l'enquête

-Pouvez-vous m'expliquer comment se déroule une enquête en générale ?

-> *quels sont les différents moments d'enquête ?*

-> *avec quel type de trace vous travaillez le plus souvent ?*

-> *comment est-ce que ça se passe avec le LSJML ?*

- À quels moments vous êtes le plus en contact avec la trace forensique ? (Pendant l'enquête, pendant le procès... ?)

-> *comment vous savez quelle est l'importance de la trace pour les juges ?*

- Et à quoi sert la trace forensique concrètement dans les enquêtes ?

-> *est-ce la trace forensique est plus utile dans une étape de l'enquête qu'une autre ?*

- Si on veut parler de proportion et d'élucidation, est-ce que par exemple vous pouvez me donner une proportion de dossiers qui sont élucidés grâce à la preuve forensique ?

2) Utilité de la trace forensique dans l'élucidation des crimes

- Est-ce que vous trouvez qu'elle est indispensable à l'enquête ?

-> des exemples ?

- Est-ce que vous avez l'impression que la trace forensique est plus utile dans un type de crime plutôt qu'un autre ?

-> Est-ce que vous pouvez me parler de l'utilité de la trace forensique dans les homicides ?

-> Quelle est la place accordée aux témoins dans le cas d'homicides ?

-> Est-ce que vous pouvez me parler de l'utilité de la trace forensique dans les vols :

- Est-ce que vous pouvez me parler du processus général d'enquête en cas de vol ?

- Est-ce différent dans le cas de vols en séries ?

- Est-ce que vous avez une idée du taux d'élucidation des vols au Québec?

-> **Si on veut se concentrer sur les agressions sexuelles** : est-ce que vous pouvez me parler de l'utilité de la trace forensique dans les agressions sexuelles ?

-Est-ce que vous aimeriez me parler d'un autre type de crime et de l'utilisation de la trace forensique dans son élucidation ?

- Est-ce qu'il y a un type de trace que vous trouvez plus utile qu'un autre ?

-> si oui, lequel ?

-> pourquoi ?

- Est-ce qu'il y a un type de trace que vous utilisez plus qu'un autre ?

- Pouvez-vous penser à d'autres traces qui pourraient être exploitées ?

- Connaissez-vous des traces qui ne sont non utilisées au Québec?

- Identifiez-vous d'autres crimes dans lesquels la trace est utile?

-> si oui, lesquels ?

-> comment?

- Est-ce qu'il existe des situations où la trace forensique est inutile? (Types de crimes ou type d'enquêtes)

3) Perspectives de la criminalistique

- Est-ce que vous avez une idée de comment est réparti le budget au sein du SPVM ?

- Qu'est-ce qu'on pourrait faire à votre avis pour améliorer l'utilisation de la criminalistique au Québec ?

1) est-ce qu'elle dépend de la compétence des laboratoires ?

2) est-ce que des limites budgétaires affectent l'utilisation de la trace forensique dans les enquêtes ?

3) est-ce que des formations en criminalistique pourraient aider les enquêteurs ?

4) Est-ce que vous pensez que la compétence de la police scientifique ou des patrouilleurs affecte l'utilisation de la trace forensique par les enquêteurs ?

5) est-ce que vous avez une formation dans le domaine de la police scientifique ou de la criminalistique ?

- Qu'est-ce que vous changeriez au système si vous avez le pouvoir ?

Dernière question : est-ce que j'ai oublié de vous poser une question ou d'aborder un sujet sur lequel vous aimeriez qu'on discute ?